

CONCORD SARATOGA
OR 18K et DIAMANTS
le roy
7139, rue ST-HUBERT
277-3127

GUESS
GUESS JEANS
Pour connaître le point de vente le plus près de chez vous:
1-800-661-GUES

Météo

Ciel ensoleillé
max 28 / min 13
page S 16

Sports

3 **4**
page S 3

Monde



Moubarak échappe à un attentat
page B 12

ONU : sombre cinquantenaire
page B 3

Actualités

Un hôpital victime de son succès?
page A 5

Télévision



Patricia Paquin et Francis Reddy animeront un magazine culturel à TQS
page B 4

Index

Annonces classées	
- immobilier	B9 à B11
- marchandises	B11
- emplois	B11 et C8
- automobiles	C8 à C10
- propositions d'affaires	C10
Arts et spectacles	
- informations	B4 à B7
- ciné-horaires	B6
- télé-horaires	B6
Banques dessinées	B11
Décès	C11
Économie	C1 à C4 et C12
Editorial	B2
Feuilleton	C9
Horoscope	B10
Le monde	B3 et B12
Loteries	A10
Mots croisés	C10
Mot mystère	C8
Politique	B1
Sports	
- Pierre Ladouceur	S5



André Lapointe



Michel Vadeboncoeur



Louis Samson



Pierre Bergeron

COUPABLES

Quatre policiers ont abusé de leur force contre Richard Barnabé, conclut le jury

YVES BOISVERT

Après huit jours de délibérations, les verdicts sont tombés comme des tonnes de briques sur les quatre policiers : coupables.

Pierre Bergeron, 41 ans, André Lapointe, 31 ans, Louis Samson, 32 ans et Michel Vadeboncoeur, 31 ans, ont été déclarés coupables hier d'avoir causé des lésions corporelles à Richard Barnabé, en abusant de la force pour le fouiller et le maîtriser dans une cellule du poste 44, en pleine nuit, le 14 décembre 1993.

Tous quatre ont été acquittés de l'accusation plus sérieuse de voies de fait graves, qui consiste à mettre délibérément en danger la vie de quelqu'un en usant de la force.

Manon Cadotte, 25 ans, accusée elle aussi, a été la seule à être acquittée par les sept hommes et cinq femmes du jury.

A 15 h 10, au palais de justice de Montréal, les jurés ont fait parvenir au juge Benjamin Greenberg le message qu'on n'attendait plus : « Nous sommes prêts à rendre notre verdict ».

Le président s'est levé et, pour chaque accusé, a laissé tomber le verdict. Bergeron, un père de quatre enfants, Vadeboncoeur et Lapointe ont d'abord paru foudroyés, et ont éclaté en sanglots. Samson est demeuré interloqué.

Lapointe hochait la tête et répétait tout bas : « Ça se peut pas, ça se peut pas... ».

Le juge Greenberg a permis à Cadotte de quitter le banc des ac-

cusés, ce qu'elle a fait en pleurant. Le magistrat a demandé à Me Jean Lortie, de la Couronne, s'il avait une « demande à formuler » quant aux quatre policiers condamnés. Me Lortie a déclaré qu'il ne demandait pas leur emprisonnement immédiat, car ils sont en liberté depuis le début des procédures et ils reviendront en cour dès demain pour connaître leur peine.

La sortie de la salle d'audience par les quatre policiers s'est faite dans la confusion. Lapointe, visiblement affolé, est parti en courant en se frayant un passage tant bien que mal parmi les caméras de télé et les journalistes qui l'attendaient. Un représentant de la Fraternité des policiers le suivait en criant : « Relaxe, André! »

Les autres ont suivi aussi vite, se sont engouffrés dans l'ascenseur et ont quitté le palais de justice en courant.

Les avocats des quatre condamnés n'ont pas fait de commentaires. Me Sophie Bourque, l'avocate de Cadotte, s'est contentée d'exprimer sa satisfaction pour sa cliente et sa surprise des autres verdicts.

Le syndicat des policiers, dans un bref communiqué, avait indiqué qu'il a mandaté les avocats pour « examiner la possibilité d'en appeler ».

Arrêté dans la nuit du 14 décembre 1993 après une chasse à l'homme, Richard Barnabé est ressorti du poste 44 sur une civière, en arrêt cardiaque. Cet homme de 40 ans, père d'un adoles-

cent de 15 ans, restera pour le reste de sa vie dans un état « neuro-végétatif ».

La tragédie de cet homme est vite devenue l'« affaire Barnabé ». Après une enquête de la Sûreté du Québec, six policiers ont été accusés, le 14 janvier 1994, de voies de fait causant des lésions corporelles.

L'affaire est devenue le symbole d'une brutalité policière intolérable et a passionné le public. Le choix du jury a nécessité une semaine, ce printemps.

Les médias ont été pris à partie pour avoir écrit que les policiers ont « tabassé » Barnabé, qu'ils l'ont « battu ». De fait, la preuve ne révèle pas que les agents ont

VOIR COUPABLES EN A2

« David a triomphé de Goliath »

— Claudette Barnabé

MARC THIBODEAU

« David a triomphé de Goliath. »

C'est en s'inspirant de l'Ancien Testament que la soeur de Richard Barnabé, Claudette, a voulu exprimer hier la satisfaction de sa famille quelques heures à peine après que le jury eut rendu son verdict.

« Nous sommes à la fois soulagés et surpris de la décision, a-t-elle déclaré à La Presse lors d'un entretien téléphonique. Nous avons toujours eu confiance en la qualité du travail de Me Lortie et de Me Chabot (les procureurs de la Couronne) mais il était loin d'être évident qu'on pourrait venir à bout de la grosse machine bleue. Finalement, David a gagné. »

Selon Mme Barnabé, les contradictions entre les témoignages des policiers mis en cause ainsi que l'intervention de l'expert mé-

dical de la défense, Léon Dontigny, ont lourdement pesé dans la balance. « M. Dontigny a perdu toute sa crédibilité en essayant de faire croire que les côtes de Richard avaient pu être brisées à Laval. Comment aurait-il pu être transporté à Montréal sans se plaindre de telles blessures? Personne n'a cru cela. C'est le genre de chose qui nous a bien aidés. »

Même si elle se dit convaincue que les quatre policiers n'écopent pas de la peine maximale, elle estime que l'objectif a été atteint. « L'important, c'est qu'ils aient été reconnus coupables. Ils ont tué mon frère. »

Les sanglots émis par ces policiers à la suite de l'annonce du verdict ne l'ont guère émue. « Nous ne sommes pas vengeurs, souligne Mme Barnabé. Je sais que ça n'a pas été facile pour eux n'ont plus. Mais quand j'ai vu (l'agent) Samson pleurer, je n'ai

Voir FAMILLE en A 2

Des milliers de chèques postdatés encaissés prématurément à Laval

BRUNO BISSON

Des milliers de chèques postdatés signés par des contribuables de Laval pour payer leurs taxes municipales ont été envoyés aux institutions financières indiquées et encaissés avant la date prescrite, à la suite d'une erreur de la Banque Nationale.

Cette erreur a été commise au centre régional Laval-Rive-Nord, situé boulevard Daniel-Johnson, où sont traitées depuis de nombreuses années les affaires courantes de Ville de Laval.

Des centaines de chèques de contribuables datés du 28 juin

ont ainsi été encaissés prématurément dans les banques et les caisses populaires de chacune des personnes touchées entre le 21 et le 23 juin, sans que ces institutions se rendent compte que les chèques étaient dus seulement... demain.

Des sources de La Presse ont avancé le chiffre de 6000 chèques totalisant environ 18 millions, dont les fonds ont été retirés à des contribuables qui l'ignorent encore, dans la plupart des cas. Il a été impossible d'obtenir hier plus de détails de la BN, dont les bureaux étaient fermés en raison du

Voir CHÈQUES en A 2

MONTRÉAL SUE À GROSSES GOUTTES



PHOTO CHRISTIAN GUAY, La Presse

Montréal continue de suer à grosses gouttes et les citadins de Balconville en ont pour quelques jours encore. Malgré l'interdiction de la Ville d'arroser entre 6 h et 18 h, France Migué et ses enfants avaient transformé leur escalier de la rue des Érables en fontaine pour se rafraîchir. Autres informations en page A 4.

<p>ROYAL</p> <p>Playa Dorada Beach & Casino</p> <p>999\$</p>	<p>PUERTO PLATA</p> <p>1 JUILLET - 1 SEMAINE - TOUT INCLUS</p> <p>mini paradis</p> <p>Tarif enfants 4 à 11 ans</p> <p>749\$</p>	<p>CALGARY</p> <p>4 et 11 JUILLET</p> <p>Vol seulement</p> <p>Aller simple</p> <p>319\$</p>	<p>VANCOUVER</p> <p>1 ou 7 JUILLET</p> <p>Vol seulement</p> <p>Aller simple</p> <p>339\$</p>	<p>ROYAL VACANCES</p> <p>Détenteur d'un permis du Québec.</p> <p>Pris par pers., exc. double, sujet à disponibilité, taxes airport, voir taxes aéroport locales : République : 105 U.S.</p> <p>Voyagiste de l'année!</p> <p>Choix des Consommateurs</p> <p>TROPHÉE ATLAS 1995</p>
	<p>OU LES ENFANTS SONT ROIS!</p>			

Demain dans La Presse



Vivre

Place aux enfants!

On dirait un réflexe. Incontrôlable. Devant un étalage de robes à fanfreluches format poupée et de costumes matelot taille 3 ans, on fond. Le cœur tout caramel, on s'époumone: «Ohhh! comme c'est cuute!». La vendeuse, elle, calcule déjà les taxes. Difficile de résister au charme des vêtements pour enfants. Ils nous font régresser (jusqu'au premier biberon) et dépenser sans calculer! À lire demain dans le cahier Vivre sous la plume de Lucie Lavigne.

Collectes de sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonnette, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9h à 20h;
- à Montréal: Place Alexis-Nihon (en face de Canadian Tire), métro Atwater, de 11h à 17h. Objectif: 100 donneurs;
- à Montréal: Centre de Commerce mondial de Montréal, Ruelle des Fortifications, 747, Square Victoria, de 10h30 à 16h30. Objectif: 90 donneurs;
- à Saint-Valérien: Organisé

par les Clubs Optimiste de Ste-Hélène, St-Liboire, St-Nazaire, St-Simon, St-Théodore, St-Valérien et Upton, Domaine de la détente, 10^e Rang, de 14h30 à 20h30. Objectif: 200 donneurs;

- à Beaconsfield: Église Presbytérienne Briarwood, 70, boul. Beaconsfield, (2, rues à l'est du boul. St-Charles), de 13h à 20h. Objectif: 225 donneurs;
- à Thurso: Salle communautaire, Rue Hôtel-de-Ville, de 14h30 à 20h30. Objectif: 150 donneurs.

Suite de la Une

COUPABLES

Coupables

roué de coups Barnabé. La Couronne, au procès, a souligné qu'il ne s'agissait pas d'un « passage à tabac », mais bien d'un abus de force intolérable.

Pour la Couronne, c'est de toute évidence en pesant avec les genoux sur le dos de Barnabé, dans la cellule, qu'un, deux, trois ou quatre policiers ont fracturé les côtes de Barnabé. Tous, disait la Couronne, étaient coupables par la complicité, en participant à une fouille abusive.

Mais jamais les policiers n'ont voulu mettre en danger la vie de Barnabé, du moins rien ne permet de l'affirmer, a concédé Me Lortie (qui a laissé tomber à toutes fins utiles l'accusation de voies de fait graves).

Les quatre policiers condamnés, suspendus du Service de police de la CUM le jour de leur accusation, ont tous témoigné pour leur défense, pour expliquer leur version des faits de cette triste nuit du 14 décembre 1993.

De toute évidence, le jury n'a pas cru que Barnabé était ce fou furieux qu'ils ont décrit pour justifier leur « maîtrise » — même si, sans aucun doute, l'homme était fort perturbé. Ils n'ont pas cru qu'il fallait absolument le déshabiller, dans la cellule, pour le fouiller, alors qu'il était menotté en arrivant, et que des caméras de surveillance permettaient de voir s'il s'auto-mutilait.

Les jurés ont cru que les policiers ont abusé de leur pouvoir. Que même si la loi leur donne le droit d'user de la force, cette fois, les bornes étaient dépassées, et clairement.

Le jury n'a pas cru non plus que les trois doubles fractures des côtes de Barnabé ont été faites à Laval, quand Barnabé est « tombé »

avec les policiers, lors de son arrestation. L'expert médical de la défense, le Dr Léon Dontigny, estimait cette hypothèse plus probable que celle du Dr Mark Angle, témoin de la Couronne, selon qui la pression « énorme » sur le dos de Barnabé, pratiquée par les genoux des policiers, avait causé cette blessure.

L'arrestation ayant eu lieu à 3h57, et l'arrêt cardiaque à 5h01, il faudrait croire que Barnabé a toléré cette douleur atroce pendant une heure. Il a pourtant eu des moments d'accalmie et a même manifesté du soulagement quand on lui a temporairement enlevé ses menottes (la défense plaide qu'il ne ressentait pas la douleur, dans son « délire aigu »).

Le juge Greenberg, de la Cour supérieure, qui a présidé avec doigté ce long procès, a fixé à demain matin le jour du débat sur la peine à infliger aux quatre policiers.

Le Code criminel prévoit une peine maximale de dix ans d'emprisonnement pour les « voies de fait causant des lésions corporelles » (14 ans pour les voies de fait graves, accusation dont ils sont acquittés).

La peine ne s'approche du maximum prévu par la loi que si l'on a affaire au pire des récidivistes. En réalité, les policiers risquent tout de même l'emprisonnement pour une période de plusieurs mois dans une prison provinciale. La loi ne prévoit pas de minimum, cependant, et dans certains cas, le juge n'inflige pas de peine de prison, selon les circonstances.

Chose certaine, à moins d'un pourvoi en appel fructueux, ces quatre hommes ont fini leur carrière dans la police.

Hier, sur le banc des accusés, quand ils étaient repliés sur eux-mêmes et sanglotaient, après le verdict, ils y ont sûrement pensé.

FAMILLE

«David a triomphé de Goliath»

pas eu pitié du tout, du tout, du tout, du tout... Tout comme eux n'ont pas eu pitié pour mon frère.

Mme Barnabé ne s'étonne pas par ailleurs que Manon Cadotte ait été acquittée. « Elle s'en tire et c'est tant mieux pour elle. Quatre sur cinq, c'est malgré tout un bon score. »

La sœur de Richard Barnabé estime que le message qu'envoie la population à travers le verdict rendu hier est on ne peut plus clair. « Les gens en ont marre des abus de pouvoir perpétrés par les policiers. Ce sont toujours eux qui occupent le haut du pavé et il ne faut plus que ça continue ainsi. Il n'est pas question que ça continue ainsi. »

Ce message, assure cette femme de 54 ans, sera très bien entendu par le directeur de la police de la CUM, Jacques Duchesneau. « Les

actes condamnés ne concordent pas du tout avec le genre de police qu'il souhaite développer, dit-elle. Il veut des policiers qui sont près des citoyens et je crois qu'il attendait ce jugement pour imposer sa vision. »

La « victoire » d'hier ne constitue évidemment pas la fin des démarches judiciaires pour la famille Barnabé puisqu'une poursuite de près de huit millions de dollars a été intentée au civil contre les policiers et leur employeur, la CUM. « Mais on s'en fiche complètement, note Claudette Barnabé. Ça prend cinq ou six ans avant de se régler ce genre de chose-là. L'important, c'était d'obtenir la condamnation. »

Mme Barnabé devait se rendre en soirée à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci avec d'autres membres de sa famille afin d'annoncer le verdict à leur frère Richard, qui repose dans un état neuro-végétatif irréversible. « Nous voulons lui dire qu'il a obtenu justice », a-t-elle conclu.

Un homme trouvé mort à Rivière-des-Prairies

MARC THIBODEAU

Un homme de 66 ans qui s'était barricadé dans sa résidence de Rivière-des-Prairies a été trouvé mort hier soir, peu de temps après que des policiers de la CUM eurent ouvert le feu sur la porte vitrée avec des projectiles en caoutchouc.

Il semble que l'individu, Philippe Ferraro, se soit enfermé chez lui, au 12386 de la 6^e Avenue, après s'être disputé avec sa sœur, qui a trouvé refuge chez son neveu avant d'aviser la police vers 17h45.

Les agents du district 55 se sont alors rendus sur les lieux et ont tenté en vain d'entrer en communication avec Ferraro, avant de se résoudre, vers 19h, à demander l'aide des agents de la section technique de la police de la CUM.

Selon Michel Gingras, un voisin qui a suivi toute la scène de sa résidence, située tout près, ces derniers auraient à leur tour essayé d'établir le contact avec le

forcené, qui disposait d'une hache, d'un couteau et d'un pic à glace.

Ils auraient par la suite tenté de pénétrer à l'intérieur, mais sans succès. Toujours selon M. Gingras, Ferraro aurait alors ouvert la porte afin de lancer le pic sur l'un des agents, qui n'aurait pas été blessé.

Des projectiles de caoutchouc auraient été tirés par la suite à travers la porte, à faible distance, avant que des gaz lacrymogènes ne soient lancés un peu plus tard à l'intérieur. Les agents y auraient finalement pénétré vers 19h30 et constaté que l'individu était décédé.

On ignorait toujours, au moment d'aller sous presse, les causes exactes de la mort de Ferraro. Selon M. Gingras, qui a pu voir les autorités sortir le corps de la maison, le torse portait des taches de sang. Il semble que la victime ait été touchée par les projectiles tirés par la section technique.

CHÈQUES

Des milliers de chèques postdatés encaissés prématurément à Laval

congé de la Saint-Jean-Baptiste.

À la Ville de Laval, M. Pierre René de Cotret, responsable des relations publiques, a confirmé les informations en précisant que la municipalité avait été dans l'impossibilité de réagir sur le champ pour corriger la situation, après que des fonctionnaires eurent eu connaissance des premières plaintes, déposées mercredi dernier.

« Nous avons reçu des appels de quelques contribuables, a-t-il dit, mais il nous est encore impossible de déterminer combien de ces chèques ont été encaissés prématurément. La Banque Nationale aurait passé les chèques à la compensation mercredi, le 21 juin, et

l'Hôtel de Ville de Laval était fermé jeudi et vendredi pour le congé. Aujourd'hui (hier), c'est la banque qui est fermée. »

M. de Cotret a assuré que dès ce matin, la Ville entreprendra les démarches nécessaires auprès de la BN pour régler divers problèmes occasionnés à des contribuables à la suite de cette erreur.

« En ce qui concerne les chèques qui ont été encaissés sans que les contribuables se trouvent avec un découvert, il n'y a pas de problèmes ou de dommages, a ajouté le relationniste. Mais il est certain que certaines banques, en encaissant le paiement, ont fait rebondir des chèques. Dans ces cas-là, il y a des frais et il faudra régler tout cela. »

Selon M. de Cotret, l'Hôtel de Ville a fait parvenir à la BN, au début de la semaine dernière, tous ces chèques postdatés, qui représentaient le deuxième verse-



André Lapointe

Le film des événements

YVES MOISVERT

Décembre 1993. Richard Barnabé, né le 2 janvier 1955, confié à ses proches qu'encore une fois, il vit des moments difficiles à l'approche du temps de Fêtes. Il est perturbé. Il pense qu'il aura de la difficulté à visiter son fils de 13 ans, dont son ex-conjointe a la garde. « C'était la même chose chaque année », a dit Raymond, son frère, qui lui a conseillé d'entrer en contact avec son ami et quasi « thérapeute », le curé André Gazaille, de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens, dans le quartier Ahuntsic, au nord-est de l'île de Montréal.

13 décembre 1993. Vers 17h, Richard Barnabé commence sa journée de travail. Il va chercher la voiture qu'il loue chez Bijou Taxi, affilié à Hochelaga Taxi. Barnabé travaille comme chauffeur de taxi par intermittence. Son frère Raymond explique que dès qu'il faisait un peu d'argent, il se le faisait saisir pour payer sa pension alimentaire. Richard recevait également des prestations d'Aide sociale, selon qu'il travaillait plus ou moins dans le taxi.

14 décembre 1993, vers 3h30. Céline Picotte, qui demeure en face de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens, est réveillée par les cris d'un homme qui semble s'adresser à Dieu. Il y a des bruits de coups. Vers 3h45, Mme Picotte entend un bruit de verre brisé, et signale le 911.

3h47. Les agents Pierre Bergeron (41 ans) et André Lapointe (31 ans), du poste 44 (quartier Saint-Michel), arrivent les premiers à l'église. Ils voient Barnabé courir dans sa voiture et déguerpir dans un sens interdit. Un pourcentage commence dans les rues de Montréal. Barnabé brûle stops et feux rouges, et s'arrête 10,2 km plus tard, devant la maison de Raymond Barnabé (le frère de Richard), policier de la CUM.

3h54. Les agents Manon Cadotte (25 ans) et Michel Vadeboncoeur (31 ans), du poste 44, arrivent les premiers sur les lieux, suivis de peu par Bergeron et Lapointe. Barnabé lève les bras dans les airs et crie « Tirez-moi! Tirez-moi! » Bergeron et Vadeboncoeur ont agrippé Barnabé et les trois sont tombés (Barnabé la face la première sur l'asphalte, sa cassant le nez).

3h56. Barnabé est « maîtrisé ». Pendant les deux minutes qu'ont duré la maîtrise, Vadeboncoeur a donné trois ou quatre coups de genou aux côtes de Barnabé, en guise de « diversion », pour qu'il rende son bras. Une policière de Laval a vu un policier non identifié donner un coup de pied à Barnabé.

Vers 4h15. Bergeron et Lapointe, qui ont embarqué Barnabé dans leur auto-patrouille, arrivent au poste 44. Les agents Louis Samson et Carl Anderson, du poste 1, qui se sont rendus à Laval, ont escorté la voiture de Bergeron et Lapointe. Les quatre policiers entrent dans le poste avec Barnabé. Barnabé est rapidement emmené dans la cellule numéro 3.

4h31. Les ambulanciers d'Urgences-Santé reçoivent l'ap-

pel de se rendre au poste 44. Ils arrivent cinq minutes plus tard.

4h44. Le superviseur d'Urgences-Santé Stéphane Veillette sort de la cellule numéro 3 pour appeler un médecin. Il vient de voir les deux ambulanciers examiner Barnabé, et ce dernier leur dire de le laisser tranquille, qu'il a « le droit de saigner ». Il est évident pour lui que Barnabé est « intox » ou en détresse psychiatrique. Bref, il faut obtenir une autorisation pour l'hospitaliser de force, ce qui se fait en cinq minutes.

4h44 à 5h01. Les 17 minutes critiques. Les policiers ont décidé qu'ils déshabillent Barnabé pour le fouiller. Barnabé résiste — furieusement, selon les policiers. En lui passant les menottes et en attachant ses chevilles, des policiers placent leurs genoux sur Barnabé.

5h01. Après 17 minutes de « lutte » pour maîtriser Barnabé dans la cellule, on constate qu'il a cessé de bouger. Son arrêt cardiaque est constaté. Les manœuvres de réanimation cardio-respiratoire commencent. L'ambulance arrive à l'hôpital cinq minutes plus tard.

5h21. Le cœur de Barnabé repart dans la salle de réanimation de l'Hôpital Saint-Michel. On l'envoie rapidement à l'Institut neurologique de Montréal. Le manque d'oxygène a causé des dommages irréversibles au cerveau. Richard Barnabé, aujourd'hui âgé de 40 ans, vivra le reste de ses jours dans un état neuro-végétatif. Ses fonctions vitales ne sont pas maintenues artificiellement, cependant. Barnabé a trois côtes fracturées à deux endroits: c'est sa blessure principale. Il a aussi des ecchymoses aux genoux et au visage, des dents ébranlées, des cheveux arrachés.

15 décembre 1993. La Sûreté du Québec ouvre une enquête pour une affaire de « voies de fait graves ».

14 janvier 1994. Le Procureur général du Québec dépose une dénonciation criminelle contre Manon Cadotte, Pierre Bergeron, André Lapointe, Michel Vadeboncoeur, Louis Samson et Carl Anderson. Les six sont suspendus sans salaire par le directeur Jacques Duchesneau.

28 novembre 1994. Dépôt de la poursuite civile de la famille Barnabé. Ils réclament 7,95 millions à la CUM et aux policiers.

13 décembre 1994. Au terme de l'enquête préliminaire, Anderson est libéré. Aucun témoin de la Couronne ne l'a vu dans la cellule. Les cinq autres sont cités à leur procès.

10 avril 1995. Les avocats présentent une série de requêtes devant le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, qui doit présider le procès.

2 mai 1995. Le douzième juré est choisi. Au total, 203 candidats ont défilé devant les avocats et le juge Greenberg.

9 mai 1995. Début du procès devant jury.

26 juin 1995. Après huit jours de délibérations, Manon Cadotte est acquittée, les quatre autres déclarés coupables de voies de fait causant des lésions corporelles.

rait rentré dans l'ordre mardi », a-t-il expliqué.

Pour sa part, un responsable de l'Association des coopératives d'économie familiale (ACEF) qui a récemment produit une étude sur les frais et les services bancaires, Me Eric Fraser, a recommandé aux nombreux contribuables qui ont signé un chèque postdaté au 28 juin à l'ordre de la Ville de vérifier rapidement l'état de leur compte.

« La première chose à faire, a-t-il dit, c'est de faire mettre à jour son livret bancaire. Si le chèque est passé avant la date prévue, ils doivent communiquer immédiatement avec la succursale. Comme il est probable que certaines personnes se trouvent avec un découvert ou même avec des frais de pénalité pour insuffisance de fonds (qui peuvent dépasser 20 \$), ils devront aussi en réclamer le remboursement. »

Question du jour

Le service InfoBref Bell

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Êtes-vous d'accord avec le verdict rendu par le jury dans l'affaire Barnabé?

Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-2355; au son de la voix, faites le 220.

Les experts en hockey disent de Jacques Lemaire, l'entraîneur des Devils du New Jersey, qu'il est un génie. Ont-ils raison? À cette question posée hier, 68 p. cent des lecteurs ont répondu oui.

DEPUIS 1961 en solidarité internationale

La Terre... est d'accord avec ça!

Envoyez vos dons à:
SUCO, 3640 Jeanne-Mance,
bur. 410, Montréal, Qc H2X 2K5.
Tél.: (514) 982-6622.

La quotidienne à trois chiffres 485
Tirage d'hier à quatre chiffres 4072

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Décès, remerciements	285-6816
REDICTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITE		National, Télé	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. • Envoi de publication canadienne — Contrat de vente numéro 0531650 • Port de retour garanti. (USP5003692) Champlain N.Y. 12910-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



26-2

CODE DU JOUR

MARDI 27 JUIN 1995

Bon rabais de 10 \$* sur le passe-partout FAMILLE de La Ronde!

* Passez à l'un des restaurants McDonald's participants pour vous procurer votre bon rabais et emmenez votre famille toute une journée à La Ronde!

Les mardis!
Allons-y!



La Presse



L'expérience totale

Bons rabais valides les mardis seulement, du 27 juin au 15 août 1995

Les accusés ont « aidé » la Couronne

YVES BOISVERT

À bien y penser, les policiers accusés dans l'affaire Richard Barnabé ont complété la preuve de la Couronne. Ils ont précisé la position de chacun dans la cellule, ils ont précisé leur rôle à Laval, et ils ont confirmé bien des témoignages de la poursuite.

C'est sans doute un des choix les plus difficiles à faire pour un avocat de la défense que de conseiller à son client de témoigner ou de se taire.

Devant jury, un accusé sans casier judiciaire a une sorte d'obligation morale d'aller s'expliquer. N'est-il pas humain pour douze citoyens de se dire : si j'étais accusé injustement, il me semble que j'irais donner ma version des choses.

Gilles Perron, un réalisateur de Radio-Canada accusé du meurtre de sa femme, n'a pas témoigné à son premier procès ; il fut déclaré coupable. Au deuxième, il n'a pas commis cette erreur ; il fut acquitté.

L'équation n'est pas si simple, évidemment, et les exemples ne manquent pas d'acquiescement par un jury dans des procès où l'accusé a refusé de témoigner.

Mais il est certain que dans de tels cas, même si le juge explique longuement qu'un accusé n'est jamais obligé d'ouvrir la bouche, l'avocat de la défense préférera expliquer au jury pour quelle raison son client ne vient pas leur parler.

Dans le cas des policiers, ils pouvaient difficilement ne pas témoigner. D'autant moins que Manon Cadotte, à l'évidence, allait se rendre à la barre.

Et pourtant, en témoignant, ce sont eux qui ont dit au jury que Bergeron et Vadeboncoeur ont agrippé Barnabé et sont « tombés » sur lui, à Laval. Ce sont eux qui ont confirmé que, dans la cellule, quand Barnabé était couché face au sol, Lapointe était à sa tête, Samson était sur le côté gauche, au torse, Anderson sur le côté droit, au torse, Bergeron aux fesses et aux cuisses, Vadeboncoeur aux chevilles, et Cadotte aussi.

Ce sont eux qui ont expliqué comment Barnabé a perdu une touffe de cheveux : il a empoigné sa chevelure, et Samson, qui voulait lui passer les menottes, a tiré sur son bras. Barnabé a tenu bon, jusqu'à ce que les cheveux cèdent.

C'est Vadeboncoeur qui a dit avoir donné trois coups de genou sur les côtes de Barnabé, à Laval. Même si les

coups avaient pour but de créer une diversion, afin de saisir le bras de Barnabé, même si tous les gestes ont été expliqués, même si ce qui se passait à Laval n'était pas en litige, on ne sait pas ce que le jury en a gardé comme impression.

En témoignant, il y avait risque de contradictions. Pas entre les quatre hommes : leur version concordait parfaitement. Mais avec le témoignage de Cadotte, quelques détails changeaient, ce qui soulevait des interrogations. Pourquoi n'avaient-ils qu'une fouille préliminaire avait eu lieu, puisqu'on a mis dans un sac, dès leur arrivée, ce qui se trouvait dans les poches de Barnabé ? Peut-être ne s'en souvenaient-ils pas. Peut-être voulaient-ils ignorer ce fait qui leur donnait moins de raisons de faire une « fouille complète » de Barnabé, dans la cellule.

Pourquoi les deux policiers qui ont témoigné après Manon Cadotte l'ont-ils placée dans la cellule au moment où Barnabé a perdu conscience ? Ils ne l'avaient pourtant pas précisé dans leurs rapports. Peut-être était-ce leur souvenir le plus honnête. Peut-être voulaient-ils la « rentrer » dans le groupe, elle qui s'obstinait depuis le début à faire bande à part.

Allez donc savoir ce qui se passe dans douze têtes de jurés qui délibèrent...

La meilleure preuve du risque qu'il y a à témoigner pour sa défense est que Carl Anderson fut libéré après l'enquête préliminaire parce qu'aucun des témoins de la Couronne ne l'a identifié dans la cellule. Il était pourtant au cœur de l'action pendant presque tout l'épisode de la cellule, et a posé un genou sur le dos de Barnabé. On l'a su quand il a témoigné pour le dire. Quel eut été le verdict dans son cas, s'il avait été parmi les accusés, au procès ?

Si le procès avait eu lieu devant un juge seul (le choix est celui de l'accusé, sauf en cas de meurtre), peut-être la stratégie des accusés eut-elle été différente. Devant un magistrat, un avocat ne se sent pas obligé de fournir d'explication sur le silence de son client : c'est un droit sacré, et le juge sait qu'il ne peut en tirer aucune inférence. On peut alors envisager une défense plus technique, fondée sur le fardeau de la preuve qui incombe à la Couronne. Une preuve d'experts pour soulever le doute, pas de témoignage des accusés, et qui sait si le doute n'aurait pas surgi dans un cerveau de juriste ?



Claudette Barnabé, surprise et soulagée



L'agent Louis Samson quitte précipitamment le palais de justice de Montréal en compagnie d'une inconnue, après avoir été reconnu coupable de voies de fait contre le chauffeur de taxi Richard Barnabé.

La suspension de Manon Cadotte est aussitôt levée

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
TROIS-RIVIÈRES

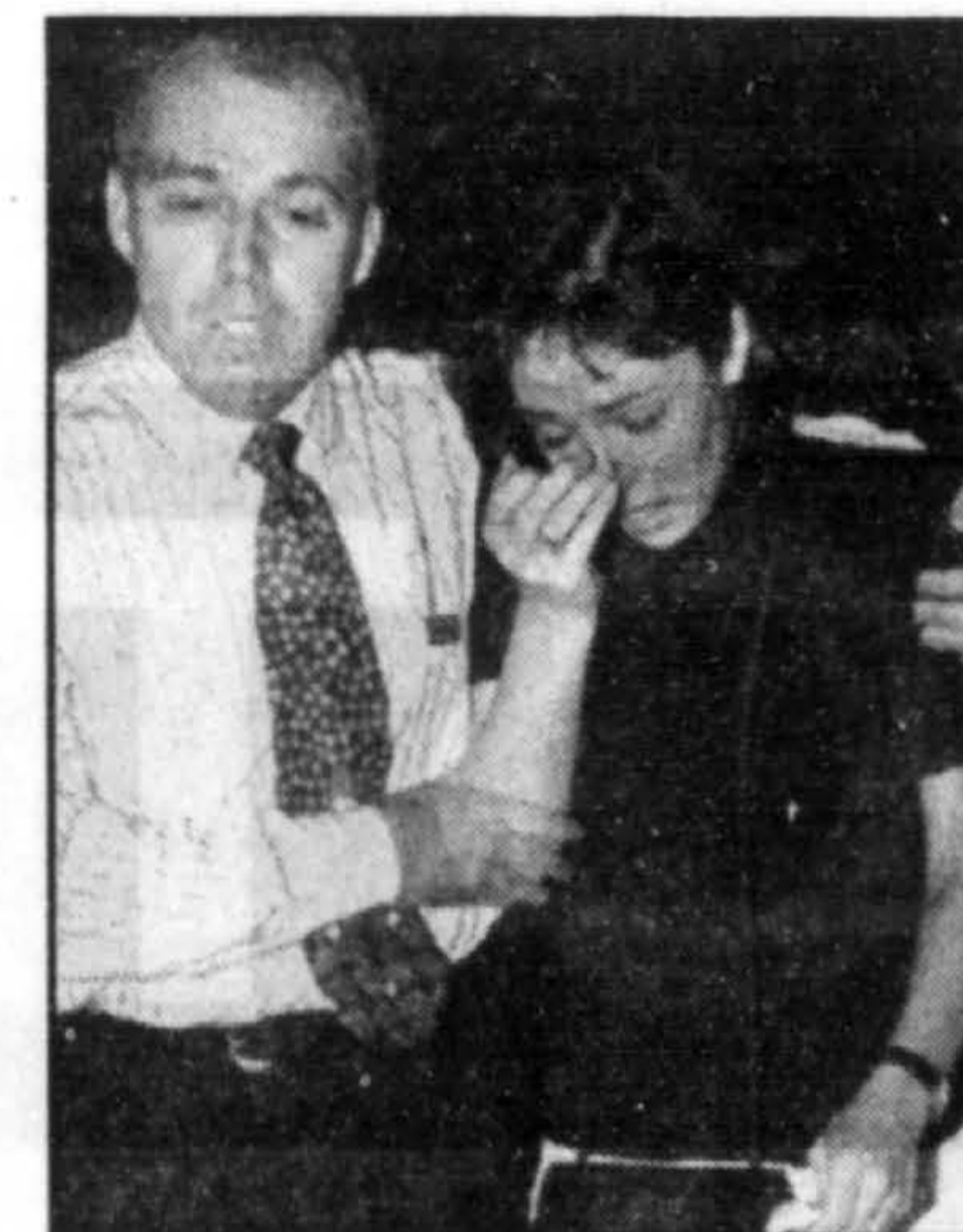
La suspension de Manon Cadotte a été levée dans les secondes qui ont suivi son acquittement hier par un jury, au procès qu'elle subissait avec quatre autres policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Le directeur du Service de la police de la CUM, Jacques Duchesneau, a par ailleurs dit qu'il allait attendre le dénouement des procédures au civil intentées par la famille de Richard Barnabé avant de prendre une décision quant au salaire que la policière ne reçoit plus depuis un an et demi, refusant de préciser si elle aura droit à un plein montant rétroactif. M. Duchesneau a fait cette déclaration à l'issue de la première journée du congrès de l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec qui se tient à Trois-Rivières.

Même si Manon Cadotte réintègre ses fonctions de policier, il n'est pas dit qu'elle va reprendre immédiatement les mêmes tâches qu'elle avait au moment de sa suspension. « Ça fait tout de même 18 mois qu'elle ne travaille pas. Nous allons lui faire passer des tests et nous allons voir. Si elle connaît des difficultés, elle pourrait se voir confier pour le moment des fonctions administratives », a précisé M. Duchesneau, qui est le président sortant de l'ADPPQ.

Et les autres ? Quant aux quatre policiers reconnus coupables, M. Duchesneau a mentionné qu'il réservait ses commentaires jusqu'à l'annonce de la sentence du juge Benjamin Greenberg. Il n'a pas voulu d'avantage commenter le verdict du jury parce que le processus judiciaire n'est pas encore terminé et par respect pour le juge Greenberg qui doit rendre sa sentence mercredi.

Rien n'oblige la direction du SPCUM à congédier ces quatre agents, même s'ils ont, depuis le verdict du jury, un dossier judiciaire. « Quand un candidat fait une demande pour devenir policier et qu'il est connu par la suite qu'il possède un casier judiciaire, il ne peut pas devenir agent de police. Mais lorsqu'une personne est en fonction, on évalue cela cas par cas et c'est ce que nous allons faire dans ce dossier », a précisé M. Duchesneau, tout en rappelant qu'il avait pris la décision de suspendre ces cinq agents seulement quelques heures après être entré officiellement en fonction à titre de directeur du SPCUM.



Malgré son acquittement, Manon Cadotte a quitté le tribunal secouée.

« La décision rendue par le jury, poursuit-il, peut créer certaines difficultés, qui ne seront toutefois que temporaires. C'est évident qu'actuellement la police subit une très mauvaise presse. Le message que je veux porter à l'ensemble de la population du Québec est qu'elle est encore servie par des policiers qui veulent donner un service de qualité. Nous vivons à chaque jour des situations qui sont problématiques.

« Au SPCUM, nous faisons plus d'un million d'interventions par année. Jamais dans une intervention policière quelqu'un ne devrait perdre la vie, ni d'un côté, ni de l'autre. Ce sont des situations qui peuvent intervenir et il y en aura d'autres. Il ne faut pas penser qu'on aura toujours une note de 100 %, il n'y a aucun métier ou profession qui peut arriver à de tels résultats semblables. Dans l'ensemble du Québec on fait ce qui est humainement possible pour éviter des situations comme celle-ci. »

Message clair
M. Duchesneau a ajouté que les directeurs de police avaient compris le message et que tous quitteraient Trois-Rivières après avoir vu un vidéo tourné aux États-Unis sur une situation semblable à celle vécue par Richard Barnabé. Les congressistes se verront aussi remettre un guide de pratiques policières qui n'interdit pas la technique de contrôle par l'encolure, mais qui donne une consigne très rigoureuse.

Dans ce guide, on traite principalement de l'utilisation des armes à feu, de la force, de la poursuite à haute vitesse et de barrages routiers.

Jean Lortie, un procureur exemplaire et redoutable

YVES BOISVERT

Jean Lortie était déjà considéré comme un des plus redoutables avocats de la Couronne au Québec. Sa manière de conduire l'affaire Barnabé, où bien des gens voyaient un « acquittement facile », ne fera pas pâlir sa réputation.

Pour donner une idée de la réputation de Jean Lortie dans le milieu, soulignons simplement que les avocats « juniors » de la Couronne à Montréal se sont tous fait dire d'aller voir plaider le maître de Québec...

Dans l'histoire judiciaire récente, au Québec, peu d'avocats de la Couronne ont eu à porter un fardeau aussi lourd. Il avait entre les mains une preuve circonstancielle pleine de trous pour faire condamner cinq policiers sans histoire qui viendraient simplement invoquer leur droit (et leur devoir) d'utiliser la force pour maîtriser des suspects.

Et comme si ce n'était pas suffisant, Me Lortie a été parachuté dans le dossier en catastrophe, pendant le temps des Fêtes, après une déclaration controversée de son prédécesseur.

Dans le numéro du 28 décembre 1994 du *Devoir*, à l'occasion d'une entrevue à caractère humain, Me Denis Dionne s'était laissé aller à des commentaires personnels. Il déclarait que les policiers n'avaient pas « tabassé » Richard Barnabé, comme le répétaient sans cesse les médias. Me Dionne avait estimé les chances de la défense de gagner « relativement bonnes » dans les circonstances, et avait sympathisé avec les accusés, dont la carrière était probablement terminée.

Me Dionne, qui jouit d'une forte réputation au Saguenay, ne faisait que des constatations relativement banales, au fond, vu la preuve qu'il avait entre les mains. Mais faire ce genre de commentaire à quelques semaines d'un procès dans une affaire aussi sensible a fait dire à bien des gens que le ministère public allait au procès à reculons, sans croire vraiment à sa cause. « On sait bien, des policiers... »

Le ministre de la Justice Paul Bégin avait dû retirer le dossier à Me Dionne et Me Sabin Ouellet, pour le confier à Me Jean Lortie, un vieux routier de la Couronne à Québec, assisté de Me Martin Chabot, de Saint-Joseph-de-Beauce.

Jean Lortie, 48 ans, substitut du procureur général depuis 21 ans, avait la double tâche de convaincre un jury avec une preuve indirecte et, quoi qu'il arrive, de convaincre le public que les

policiers accusés d'un crime n'ont pas la partie plus facile « parce que » ce sont des policiers.

Il n'a pas raté son coup. On a pu apprécier en deux mois sa sobriété, sa précision dans les interrogatoires, et son sens tactique très poussé. Jamais de paroles inutiles, pas d'exagération, pas de raccourci de jurés, pas d'agressivité inutile.

Ses contre-interrogatoires étaient brefs, incisifs, et se terminaient tous par un « punch » qui laissait le témoin de la défense (surtout les accusés) en position instable.

Certains ont trouvé que dans sa déclaration d'ouverture, il n'avait pas beaucoup promis. « Il y aura encore plusieurs points d'interrogations », « votre tâche ne sera pas facile », « il vous faudra faire de l'analyse pour trouver le verdict... Autant de messages qui n'annonçaient pas une preuve trop forte au jury — ce qui était conforme à la vérité.

Aussi, chaque nouvelle pierre dans l'édifice de la preuve apparaissait un peu plus grosse. Finalement, il y en avait, de la preuve...

« C'est important que dans des causes comme celle-ci, ce ne soient pas des juges qui décident, et je n'en dirai pas plus », avait dit Me Lortie au jury dans son réquisitoire. Comprendre : vous êtes les seuls juges, vous qui n'êtes pas dans le système judiciaire, comme le juge... comme les policiers.

Son réquisitoire d'une heure et demie, où il a dégonflé l'extrême agitation de Barnabé, telle que décrite par les accusés, était brillant. Il a laissé tomber l'accusation de voies de fait graves (qui consiste à mettre volontairement en danger la vie), la preuve étant évidemment insuffisante à cet égard. Il s'est replié sur la position originale du ministère public : Barnabé a subi des lésions corporelles dans la cellule quand on lui a fracturé trois côtes.

À force de ne pas exagérer, de faire preuve de justesse et de retenue dans les interventions, un avocat se gagne le respect du jury. Quand Jean Lortie parle, on l'écoute. Et on le croit.

Les avocats de la Couronne n'ont pas de cause à gagner, leur devoir étant simplement de présenter, au nom de l'État, toute la preuve légalement admissible contre les accusés. Jean Lortie a compris que ce devoir ne veut pas dire manquer de conviction, ou courir à la « défaite ».



ACCUSÉ DE MEURTRE

Alain Perreault, 36 ans, a été arrêté la semaine dernière à son domicile de Saint-Jude, près de Saint-Hyacinthe, relativement à la mort de Pauline Berthiaume-Bouthillette, 63 ans. Cette sexagénaire a été trouvée sans vie le 20 juin dernier dans son appartement adjacent au bar dont elle était propriétaire à Saint-Louis-sur-Richelieu. Une tentative d'agression pourrait être à l'origine de la mort, selon la Sûreté du Québec. Perreault a comparu hier au palais de justice de Sorel.

ADOLESCENT DISPARU

Éric Guy, 17 ans, est disparu depuis le 30 novembre dernier de son domicile du 1770, Emile-Journeault (app. 302) à Montréal. Il mesure 1 m 65 (cinq pieds et six pouces) et pèse 68 kg (150 livres). Il a les cheveux châtain et les yeux pers. Toute information à son sujet peut être communiquée à la police de la CUM au 280-2601 ou au 280-2201.

PHIL SHAW PRÈS DU FIL D'ARRIVÉE

Phil Shaw, athlète des Laurentides, traverse actuellement les Rocheuses et tout indique qu'il aura atteint l'océan Pacifique le 1er juillet, tel que prévu lors de son départ d'Hali-fax, en avril dernier. Il a tenu à traverser le Canada en patins à roulettes pour amasser des fonds au profit de la Société canadienne de l'arthrite. Chemin faisant, il a donné des cliniques de patins.

RÉFECTION D'UN VIADUC

D'importants travaux de réfection ont été entrepris avant-hier au niveau du viaduc ferroviaire séparant Saint-Laurent (boulevard Marcel-Laurin) et Montréal (boulevard Laurien). Ces travaux, qui s'inscrivent dans le cadre de la réfection de la ligne de train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes, devraient se terminer le 8 août.

JOUR DU DÉMÉNAGEMENT

Les préposés du Service de renseignements téléphoniques de la Régie du logement seront à la disposition de la clientèle pour répondre aux appels, vendredi et samedi prochains, entre 8 h 30 et 16 h 30. On peut également écouter les messages du système téléphonique automatisé de la Régie prévus à cette fin, jour et nuit. Cette année encore, de nombreux ménages feront l'expérience du déménagement dans la grande région de Montréal. Comme ces va-et-vient peuvent, sinon entraîner des problèmes, tout au moins susciter des questions, les locataires et propriétaires pourront donc joindre la Régie du logement en composant le 873-BAIL (873-2245).

SIÈGES NON SÉCURITAIRES

La compagnie Evenflo Juvenile Products Canada a annoncé hier une mesure corrective visant les consommateurs de son siège d'auto pour nourrissons *On My Way*. Les numéros de modèle en question commencent tous par les numéros 206. Ces sièges ont été fabriqués entre le 7 mai 1994 et le 31 mai dernier. Lors d'essais récents, Evenflo a découvert qu'une fissure peut se former dans la région de la poignée avant. Bien qu'aucune blessure n'ait été signalée et qu'aucun consommateur n'ait remarqué une fissure dans son siège, Evenflo recommande fortement aux consommateurs de poser un nécessaire de renforcement éliminant la possibilité de fissure. Evenflo fournira aux propriétaires de sièges *On My Way* un nécessaire gratuit facile à poser. Les consommateurs ayant enregistré leurs sièges auprès d'Evenflo recevront automatiquement des lettres d'avis et le matériel. Les consommateurs n'ayant pas enregistré leurs sièges devraient contacter Evenflo au 1-800-225-3170.

SUSPECT ARRÊTÉ

Maïjer Stephan Kimball, 27 ans, a finalement été arrêté par les policiers de la CUM en face de son domicile, à Saint-Hubert, relativement à une série de vols qualifiés perpétrés ces derniers jours dans des salons de bronzage sur le territoire de la CUM. Le suspect devra répondre de plusieurs accusations au palais de justice de Montréal.

PÉTITION À NDG

Des résidents du quartier Notre-Dame-de-Grâce font circuler présentement une pétition pour s'opposer à l'exploitation à des fins résidentielles, de la propriété des Religieuses Adoratrices du Précieux Sang située au 4361, boulevard Décarie. Un porte-parole des résidents, M. Jean-Louis Côté, a indiqué que NDG manquait énormément d'espaces verts puisque à l'est du boulevard Cavendish le ratio espace vert par 1000 habitants n'était que de 0,18 p. cent comparativement à la norme de 3,5 pour cent reconnue à Montréal. C'est pourquoi la pétition a pour objet de demander aux autorités municipales de consacrer le terrain des religieuses à l'aménagement d'un parc public.

École secondaire Duval COURS D'ÉTÉ — 30 années d'expérience

1re à 5e secondaire général, ainsi que 6e année (pré-secondaire)

MATIÈRES: anglais, français, histoire, mathématiques, chimie, physique, sciences physiques.

Nombre de places limité | EXAMENS OFFICIELS DU MINISTÈRE s'il y a lieu.

Pour renseignements et inscription veuillez appeler le : 382-6070 ■ 9900, av. d'Auteuil, Montréal (Québec) H3L 2K1

La longue période de sécheresse se fait menaçante

Au Québec, les champs de céréales sont assoiffés

ÉRIC GRENIER

■ Les pelouses jaunies, les terres fissurées par la soif et les lits de rivières asséchés témoignent de la plus longue période de sécheresse jamais enregistrée à Dorval pour un mois de juin.

Hier, le record atteignait 15 jours sans précipitation. Les météorologues d'Environnement Canada ne prévoient pas de pluie avant jeudi. Le record absolu est de 21 jours de régime sec, établi en juillet 1947.

La dernière goutte de pluie tombée sur Montréal a été observée le 12 juin, après une autre période de sécheresse de 10 jours. Une très faible averse avait alors laissé 2,5 mm d'eau.

Dimanche soir, certains secteurs au nord de Montréal ont connu quelques orages. « Leur impact n'est pas significatif. Ces orages ont été peu nombreux et trop locaux », a expliqué Richard Fourrier, d'Environnement Canada.

Face à une demande accrue d'eau, la plupart des villes ont commencé à limiter les arrosages de pelouses et jardins en soirée et durant la nuit. Certaines, comme Lachenaie, Mascouche, Terrebonne et Beloeil ont même interdit l'arrosage, jusqu'à nouvel ordre. « Il y avait un gaspillage énorme d'eau, juste pour arroser les pelouses, a commenté Irénée Forget, maire de Terrebonne. On doit maintenant nos réservoirs à un niveau acceptable pour qu'il y ait suffisamment de pression en cas d'incendie. »

Pour les agriculteurs, il n'y a pas lieu de s'alarmer, même si on s'inquiète de l'effet de la sécheresse sur la production céréalière. « Il n'y a pas de problème pour le moment, mais les 15 prochains jours seront déterminants. La situation pour les producteurs d'orge, d'avoine et de blé pourrait être critique si la sécheresse se prolonge », a indiqué Michel Neveu, secrétaire de la Fédération des producteurs de cultures commerciales.

Maurice Hénault, un producteur de pommes de terre de Lanoraie, doit quant à lui arroser ses champs une fois par semaine s'il veut sauver ses tubercules. « L'irrigation, ce n'est pas aussi bon qu'une vraie pluie. La nature fait mieux les choses. »

En forêt, le bilan s'alourdit. Dans la région des Laurentides, les orages forts de dimanche soir ont causé une situation de « feux multiples », où plusieurs foyers sont apparus simultanément après que la foudre eut touché le sol à plusieurs endroits au même moment.

On dénombre maintenant 62 incendies au Québec, dont 50 sont combattus par des équipes spécialisées. Le plus inquiétant menace le secteur de la rivière Bonaventure, en Gaspésie.



Vive les parcs qui ont une piscine pour rafraîchir les citoyens de tous âges accablés par la chaleur !

PHOTO CHRISTIAN GUAY, La Presse

Montréal sue à grosses gouttes

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

■ Dans un escalier, coin des Érables et Mont-Royal, trois marmots bruyants s'amusaient hier à lancer des chaudières d'eau à leur mère, France Migué, qui, au lieu de les réprimander, en redemandait presque.

« Je n'en peux plus, j'ai l'impression de suffoquer », confiait Mme Migué d'autant plus intolérante à la chaleur qu'elle souffre d'asthme. Plutôt que d'aller à la piscine publique parce qu'elle craint qu'elle ne soit « pleine de bibittes », elle préfère transformer l'escalier en fontaine. Hier la chaleur était telle que Mme Migué contrevenait joyeusement à l'interdiction de la Ville de Montréal d'arroser entre 6 h et 18 h.

Pendant que certains recherchaient avidement les rares coins ombragés et les brises rafraîchissantes, d'autres, comme Claude, 57 ans, lézardaient au soleil, à quelques pas du parc Lafontaine.

ne. « Du soleil, je suis capable d'en prendre. » Installé sur un banc, devant le dépanneur du coin, et entouré de quelques amis, Claude se vaporisait d'eau pour mieux doré.

Aussi cuiré qu'un sou noir, il croit être à l'abri du cancer. « Ma peau est bien endurcie. Ça fait plus de 50 ans que je l'expose au soleil. Certains ne peuvent endurer un climat comme celui-là alors que moi, je ne peux m'en passer. » Habitué à quelques hivers dans le Sud, la sécheresse actuelle le comble de bonheur ! Il rêve de palmiers dans le parc Lafontaine...

Dans la majorité des salles d'urgence des hôpitaux montréalais, on n'a pas observé d'affluence particulière liée à la chaleur des jours derniers. Une exception toutefois à l'hôpital Charles-Lemoyne, sur la Rive-Sud, où on s'interrogeait sur le nombre de cas urgents ayant doublé dans la seule journée de dimanche. Quelques-uns seraient directement liés à la température : coups de

chaleur et crises cardiaques.

Plus vulnérables, les personnes âgées doivent redoubler de prudence lorsque le soleil se marie à l'humidité. Le docteur Catherine Kissel, gériatre à l'hôpital Saint-Luc, leur recommande d'éviter le soleil et les activités exigeantes, mais surtout de boire au moins deux litres d'eau par jour. « Pour pallier aux problèmes de déshydratation, ils doivent aussi remplacer le sel perdu lors de la transpiration en buvant des bouillons ou des boissons de type Gatorade. »

Au centre d'accueil Ovila-Légaré, à Ahuntsic, Charles Grandmont, préposé aux bénéficiaires, se promenait dans les corridors avec une drôle de cravate. Pour mieux supporter la chaleur, il avait enroulé une serviette humide autour de son cou. « Curieusement, dit-il, il y a des pensionnaires qui, malgré la chaleur, continuent de porter leur traditionnelle veste de laine, au grand désespoir des employés inondés de sueur. »

Les feux de forêt au Canada nuisent à la couche d'ozone

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Les feux de forêt ne font pas que détruire des arbres — ils dégagent aussi un puissant produit chimique qui attaque la couche d'ozone dont l'état est déjà précaire.

La recherche a prouvé que les feux de forêt qui englobent les forêts boréales comme celles du Canada dégagent du bromure de méthyle, un dérivé qui émane de toute végétation en feu.

« Et il y a eu beaucoup de végétation qui a brûlé dans le Nord canadien cette année », a noté au cours d'une interview John Hoddinott, de l'Université l'Alberta.

« Avec tous ces arbres qui sont calcinés dans le Nord du Canada, une énorme quantité de bromure de méthyle va finir par se retrouver dans l'atmosphère. »

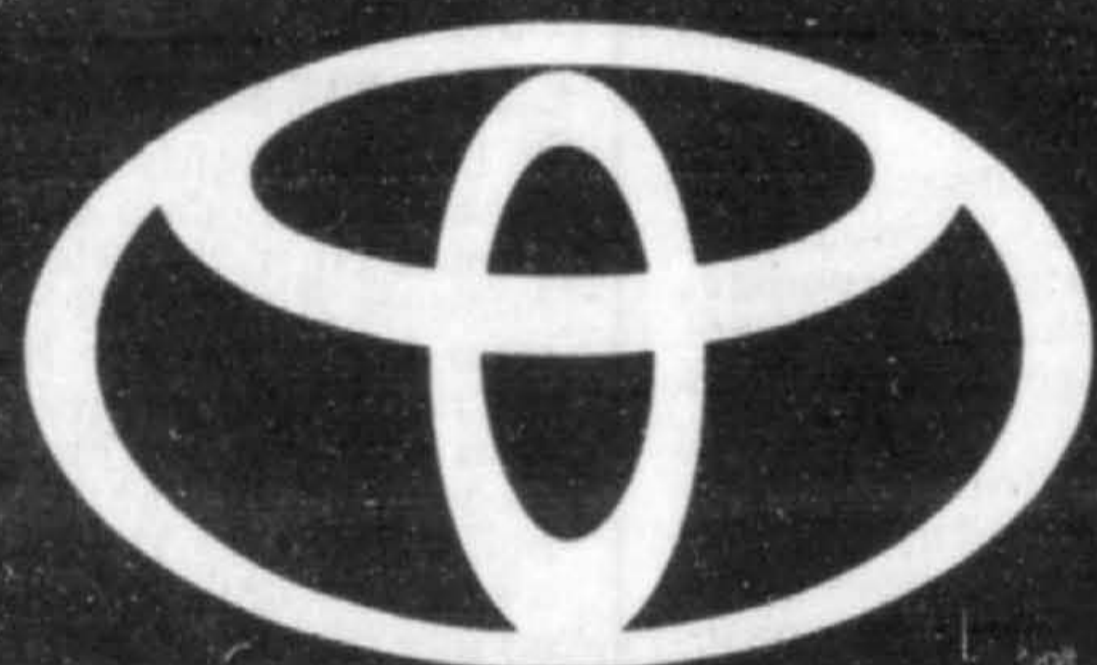
Le feu a ravagé jusqu'à maintenant plus de 2 600 kilomètres carrés de forêts canadiennes, soit une superficie presque égale à l'île de Vancouver, au cours de ce qui doit être considéré comme la saison la plus désastreuse depuis une décennie.

C'est la Saskatchewan qui a été la plus frappée avec plus de 12 000 kilomètres carrés de forêts parties en fumée. Au Manitoba, une centaine de pompiers assistés par cinq bombardiers d'eau tentaient de limiter les dégâts dans la petite municipalité de Leaf Rapids à 700 kilomètres au nord de Winnipeg où le feu a détruit 17 résidences, l'église et un garage.

En Ontario, la pluie et une température plus fraîche ont donné un peu de répit aux pompiers qui devaient tout de même faire face à 381 foyers d'incendie. Des équipes supplémentaires provenant des États-Unis, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sont venues appuyer leurs confrères en Ontario. Les émanations produites par les feux de forêt risquent de débalancer les projections au sujet du rétablissement de la couche d'ozone au début du siècle prochain.

La déplétion de la couche d'ozone par les feux de forêt a été illustrée l'année dernière par des scientifiques de l'Institut chimique Max-Planck d'Allemagne.

« Le méthyle est... bien plus efficace que le chlore en ce qui a trait à la destruction de l'ozone stratosphérique », ont fait valoir les scientifiques Stein Mano et Meinrat Andreae dans *Science Magazine*.



TOYOTA

Des offres torrides pour un été génial!

Ça chauffe!

Financement illimité à partir de

JUSQU'À
5,5%
48
MOIS*



Toyota Camry 1995



Toyota Corolla 1995

Ou un climatiseur sans frais sur la Camry DX!

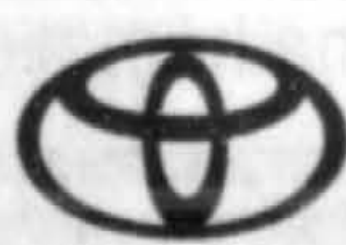
FAITES VITE! CETTE OFFRE PREND FIN LE 30 JUIN!



Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux.



Profitez du programme de location Solution Toyota et du programme de financement offerts exclusivement chez votre concessionnaire Toyota participant. *Climatiseur sans frais sur la Camry 1995 modèles SK11EP et SK11EM. *Ces offres ne peuvent être combinées ensemble. Offre de financement sur approbation du crédit de Toyota Credit Canada valable pour les modèles Camry et Corolla 1994 et 1995 neufs vendus au détail et livrés aux clients admissibles entre le 1^{er} et le 30 juin 1995. Exemple : 15 000 \$ à 5,5 %, soit des paiements mensuels de 348,85 \$ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 1 744,80 \$. Coût total du prêt : 16 744,80 \$. Immatriculation, assurance, taxes, transport et préparation en sus. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails.



TOYOTA

Un profil international à exploiter

■ Quand on parle d'exporter l'expertise québécoise, Bernard Lamarre, l'ancien patron de Lavalin, n'est jamais bien loin. Président de l'hôpital Bellechasse, M. Lamarre souhaite faire de l'établissement un tremplin pour l'exportation de la gestion québécoise en matière de santé à l'étranger.

Si Bellechasse échappe aux fermetures, M. Lamarre pourra mettre en application un projet qu'il caresse depuis 1982, au moment où le groupe Sogec-Lavalin s'était mis dans la tête de commercialiser ce genre de services. Il avait d'ailleurs passé, à l'époque, un accord avec trois hôpitaux : Sacré-Coeur, Sainte-Justine et Royal-Victoria.

L'entente a tourné court avec ces hôpitaux publics, faute de joueurs. « Nous n'étions pas capables d'avoir les effectifs nécessaires. Il fallait toujours la permission des conseils d'administration. On s'est rendu compte qu'on n'allait nulle part, c'était beaucoup trop lourd », d'expliquer M. Lamarre à *La Presse*, toujours plus convaincu que le secteur privé (à gestion déléguée) est le plus apte à fournir des services de consultation dans le secteur de la santé. En 1986, la groupe Lavalin a donc décidé d'acheter Bellechasse.

La Régie régionale estime, au contraire, que l'expertise québécoise n'existe pas seulement à Bellechasse. Selon Louis Côté, porte-parole de la Régie, la notion « d'établissement-témoin », n'est pas souhaitable.

« Un seul établissement ne peut pas être dépositaire de l'expertise québécoise. Il y a toute une industrie pharmaceutique, biotechnologique également à Montréal. Il faut avoir une vision plus métropolitaine de l'expertise pour pouvoir agir plus efficacement », selon M. Côté.

Si les avis diffèrent sur les capacités de chacun, personne ne conteste l'importance de ce marché qui se chiffre actuellement dans le monde à 6,6 milliards de dollars. Les agences de financement internationales, telles la Banque mondiale, en sont les bailleurs de fonds.

Les besoins sont pressants dans le secteur des soins primaires et secondaires dans les pays en voie de développement, de dire Bernard Lamarre, mais aussi... au Canada, comme à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, en Alberta et pourquoi pas en Ontario? De plus, ajoute-t-il, on peut très bien exporter le savoir-faire en gérance d'hôpitaux, mais aussi prendre des mandats de gestion déléguée, c'est à dire prendre en main l'exploitation complète de l'établissement.

Avec en poche un contrat privilégiant désormais le nombre de services rendus, l'hôpital Bellechasse est confiant de pouvoir axer davantage sa démarche vers la chirurgie d'un jour. Les ententes d'exportation prendront au moins deux ans pour être finalisées. « D'ici deux ans, on sera capable. On pourra alors donner des garanties au gouvernement de réaliser la moitié de notre chiffre d'affaires de 22 millions avec des contrats d'exportation », a indiqué M. Lamarre.



Trois des quatre établissements privés de soins à Montréal sont en voie d'être sacrifiés. Bellechasse, le seul hôpital privé de soins généraux et spécialisés au Québec, est du nombre.

Un hôpital victime de sa réussite ?

Considéré comme un établissement « performant », Bellechasse est malgré tout menacé de fermeture

MARIE-FRANCE LÉGER

■ La Régie régionale de la santé de Montréal-Centre se défend de désavantager le secteur privé dans son plan de fermeture. Il reste que trois des quatre établissements privés de soins à Montréal sont en voie d'être sacrifiés.

L'Association des hôpitaux du Québec juge « étonnant » un score aussi élevé. « Peut-être qu'il y a un préjugé politique vis à vis du privé? », s'est demandé le vice-président affaires publiques à l'AHQ, le docteur Paul Landry.

L'hôpital Bellechasse est au

nombre des victimes désignées, avec le centre de réadaptation Villa Medica et la clinique Guy-Laporte. L'hôpital Shriners pour enfants a été épargné.

Bellechasse est le seul hôpital privé de soins généraux et spécialisés au Québec. Avec 120 lits, son « chiffre d'affaires » est de 22 millions. Les fonds sont publics et la gestion, au lieu d'être confiée à un conseil élu, se fait par le biais d'une corporation privée. C'est ce qu'on appelle la gestion déléguée. L'Association des hôpitaux y voit des avantages : moins de tiraillements entre les membres du conseil

et moins de lourdeur dans l'appareil décisionnel.

D'ailleurs, l'AHQ le considère comme un hôpital très performant. Bellechasse détient en effet le deuxième score le moins élevé en matière de coûts de traitement parmi les hôpitaux de sa catégorie. La qualité des soins est reconnue et la satisfaction de la clientèle plus élevée qu'ailleurs (85 p. cent). Mais ces critères, rappelons-le, n'ont pas été retenus par la Régie régionale. L'organisme gouvernemental a sélectionné en fonction des capacités de desserte et de l'accessibilité géographique.

Bellechasse argue pour sa défense que la Régie régionale l'a injustement comparé aux établissements publics qui ne sont pas financés comme lui. En effet, jusqu'à tout récemment, le contrat qui le liait au ministère stipulait que les subventions se feraient sur la base de la notion de « jours-présence », ou, plus précisément, en fonction du taux d'occupation des lits. « Sortir » les patients trop vite, équivalait donc au bout du compte, pour l'établissement, à une diminution des subventions.

« Il y a peut-être un peu d'injustice. Ils ne pouvaient pas faire les transferts ambulatoires — un des critères im-

portants de la Régie — car ce n'était pas rentable pour eux », a expliqué le docteur Paul Landry, de l'AHQ.

En avril, le contrat a été modifié en fonction de la « quantité de services rendus ». Mme Pierrette Rolland, chef des services multi-clientèle de courte durée à la Régie, évite de se prononcer sur les conséquences de l'ancien système de « jours-présence ». Une chose est sûre cependant pour elle : « Les hôpitaux ne sont pas là pour faire du profit! »

La Régie régionale s'attarde plutôt sur le taux minimum d'occupation requis de 81 p. cent. Or, selon elle, l'établissement n'obtient qu'un maigre 73 p. cent dans ce domaine. « L'hôpital Bellechasse ne respecte pas son contrat. Il est censé se conformer aux normes de pratique », a constaté Mme Rolland. Faux, répliquent-ils à Bellechasse. « Notre taux d'occupation a toujours été de 81 à 82 p. cent. »

Qui croire? La réponse définitive doit être connue le 27 juin, à la prochaine réunion des membres de la Régie régionale. Le directeur général de Bellechasse, Jean-Marc Dumas, n'a pas voulu accorder d'entrevue cette semaine, tant qu'une décision ne serait pas prise sur l'avenir de l'établissement.

NATHALIE PETROWSKI



Tourisme à la crie

« Ça fait cinq mille ans qu'on vous attend. »

La phrase n'est pas une accusation. C'est le slogan de l'agence de tourisme Mandow, dans la réserve crie de Chisasibi, à 130 kilomètres de Radisson.

Chisasibi fut la dernière étape de mon périple à la baie James. Sans contredit la plus déroutante de toutes.

Jusqu'à maintenant, je vous ai parlé du grand air, de la nature intouchée et intouchable, du sentiment enivrant de liberté qu'on éprouve dans l'immensité de la Baie James.

J'avais omis un détail, devenu incontournable à Chisasibi : le fric. Rien ici n'est gratuit, même pas le grand air qui se vend au pouce carré et qui est payable surtout en billets de cent.

Du plus petit tour de chapeau au grand vol d'avion de brousse piloté par un Cri, tout coûte cher, affreusement cher. À croire que la trop longue attente donne le droit aux Cris de nous charger les intérêts sur cinq mille ans!

L'agence Mandow a son siège social à Chisasibi, dans le bunker vert crapaud du centre communautaire de la réserve. Ses installations sont rudimentaires : une vitrine sale qui donne sur un minuscule bureau où patientent deux Cris de service qui font semblant de dormir afin de ne pas être dérangés.

Malgré le laisser-aller des lieux, l'agence Mandow offre une foule d'activités exotiques, qui vont des excursions en canot ou en avion de brousse aux safaris-photos et aux visites culturelles dont les taux varient — tenez-vous bien — entre 60 et 75 dollars l'heure. Quant aux horaires, ils varient selon l'humeur du guide et la tête du client.

Les Cris veulent bien faire du tourisme mais à leur rythme. Ils sont prêts à accueillir n'importe qui. De fait, leur programme touristique s'adresse surtout aux riches citadins revenus de tout et prêts à payer pour le grand dépaysement, quitte à attraper la crève ou à mourir bouffés par les mouches noires.

Pour les amateurs de traditions ancestrales, les Cris ont imaginé un pèlerinage à Fort George, île mythique qu'ils ont quittée en 81, après un référendum et sur recommandation d'Hydro qui craignait pour leur survie.

Même si la vaste majorité des Cris ont adopté Chisasibi comme capitale officielle, certains maintiennent leur camp d'été à Fort George, à quelques kilomètres plus loin sur Grande Rivière. Ce sont eux qui vous invitent à passer une nuit dans un tipi, tout seuls dans l'immensité.

Pourquoi aller dans l'île de Fort George? demande Roxanne Fraser, l'auteur du premier guide touristique de la Baie James.

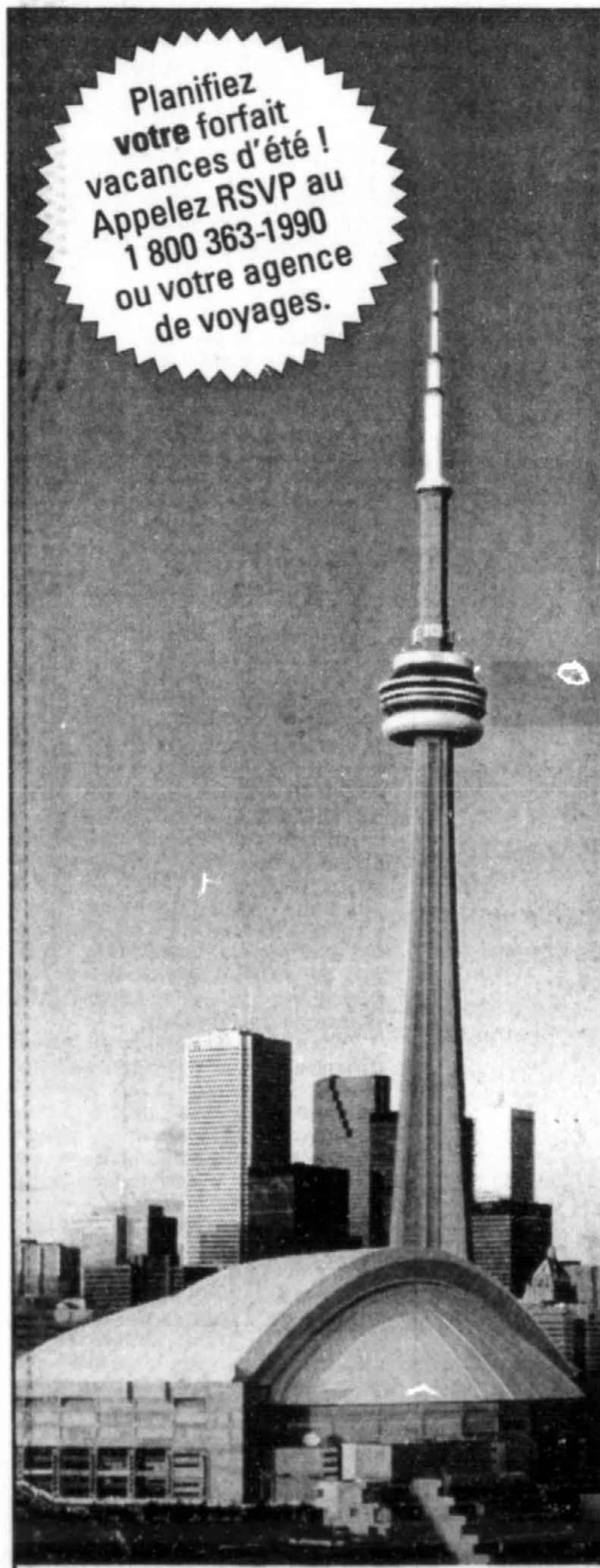
Parce que c'est beau, écrite elle. Parce qu'il s'agit d'un site historique. Parce que tous les étés, les Cris s'y donnent rendez-vous depuis des temps immémoriaux.

Ce que Roxanne oublie, c'est que malgré sa beauté immémoriale, Fort George est une cour à scrappe. Dès la descente du canot, le touriste égaré est accueilli par la carcasse apocalyptique d'une remorque de poids lourd, rongée par la rouille et abandonnée à son triste sort. Plus loin, il gravit un petit sentier jonché de réservoirs d'huile rouillés, de bains fêlés, d'éclats de verre et de canettes aplatis tandis qu'autour se déploie un paysage fantomatique de maisons vides et éventrées. Pour le romantisme, il faudra repasser. Pour la conscience écologique, aussi.

À quelques mètres de la grève de Fort George, se dresse le célèbre tipi, joyau du tourisme culturel cri. Moyennant cent dollars par personne par nuit — oui, cent dollars! — on pourra dormir sous le tipi et sur une couche odorante de branches d'épinettes en se retenant de faire pipi toute la nuit puisqu'il n'y a pas de bécosses à l'horizon.

Le soir, on mange le gibier cuit sur le feu au milieu du tipi et compris dans le prix de la chambre. Le matin, ma foi, on mange les restes froids de la veille. Ainsi va le tourisme à Fort George. Vous voulez de l'inédit? Prenez-le et prenez votre trou en même temps.

Je sais bien qu'il reste encore des tas de choses à améliorer. Je sais aussi que la beauté sauvage du lieu n'a pas de prix. Reste que si les Cris veulent nous faire payer 100 \$ la nuit au milieu d'un dépotoir, la moindre des politesses sera de faire un peu de ménage avant de nous accueillir.



Planifiez votre forfait vacances d'été! Appelez RSVP au 1 800 363-1990 ou votre agence de voyages.

Faites-vous plaisir. Prenez le train pour Toronto.

Les Blue Jays. Les très rares lions blancs, au Metro Zoo. Paramount Canada's Wonderland et Ontario Place. Sans oublier les grandes comédies musicales telles *The Who's Tommy* et *Sunset Blvd*. Toronto offre une foule d'activités vibrantes. Et si vous composez le 1 800 268-3736, vous découvrirez d'autres fantastiques destinations et attractions partout en Ontario. Tout comme de plus en plus de voyageurs avisés découvrent que le train, c'est la façon confortable, abordable et facile de s'y rendre.

Détendez-vous en classe économique. Ou choisissez la première classe VIA 1, laissez-vous choyer par son service attentionné et savourez les délicieux repas qui ont fait sa réputation. Sans vous en rendre compte, vous serez déjà à Toronto. Frais et dispos, comme seuls les trains de VIA RailTM vous le permettent.

Pour plus de renseignements et pour recevoir votre brochure RSVP de Toronto, composez le 1 800 363-1990. Tout sera mis en oeuvre pour faire de votre séjour un voyage de première classe.



VIA RAIL
VENEZ VOIR LE TRAIN AUJOURD'HUI

MD Marque déposée de VIA Rail Canada Inc.
MC Marque de commerce de VIA Rail Canada Inc.

CHÂTEAU D'IVOIRE a le plaisir de vous inviter à la présentation de la collection de la haute horlogerie

DEPUIS 1978

Cartier

DU 29 JUIN AU 18 JUILLET.
2020, rue de la Montagne, Montréal
Tél.: (514) 845-4651
Fax: (514) 281-9925

Pour une visite privée, veuillez appeler le (514) 845-4651

TOURISME ONTARIO

LIVRAISON IMMÉDIATE!!!



Civic Berline Édition spéciale

2 000 \$ d'équipement sans frais
 • incluant climatiseur
 • et boîte automatique.

248\$* par mois



24 mois
 36 mois
 ou
 48 mois

Accord
 V-6

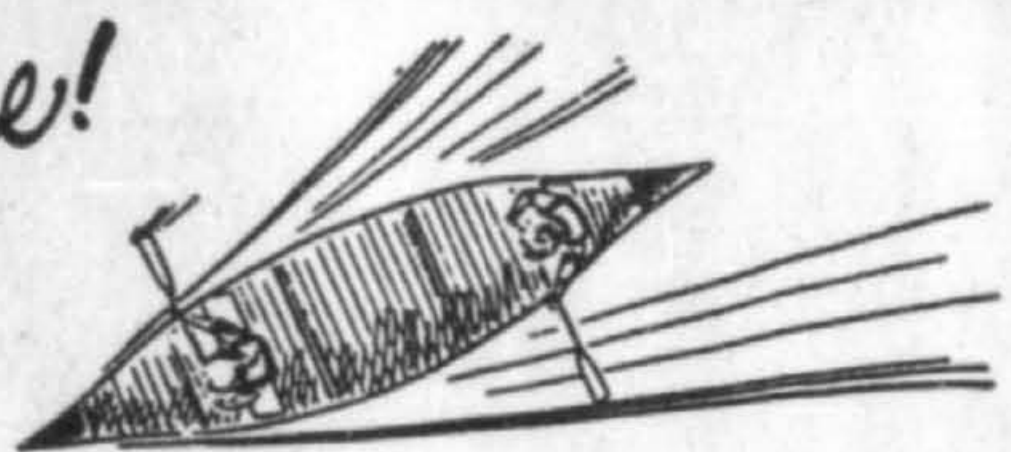
* Bail 42 mois. Transport et préparation compris. Taxes en sus. Allocation 84 000 km. 2 000 \$ comptant ou reprise équivalente. Valeur de rachat garantie.

700, boul. Labelle, Blainville
 (aut. des Laurentides, sortie 25)

435-1122 / 875-1920

HONDA blainville

Une saine différence!



Cet été, c'est encore
PLUS ACTIF...

au Manoir du Lac Delage!



RÉSERVATIONS :
 1-800-463-2841



Le ministre Serge Ménard a visité hier le poste de police de Lachenaie en compagnie du directeur, André Pélouquin.

Interrogatoires : nouvelles règles

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, annoncera demain la composition et le calendrier de travail d'un comité chargé d'établir de nouvelles règles régissant les interrogatoires menés par les policiers.

M. Ménard avait évoqué cette possibilité de créer un comité, jeudi dernier, devant la Fédération des policiers municipaux du Québec.

Il avait également fait allusion

à l'installation de caméras dans les salles d'interrogatoire et voulait inciter les chefs de police à se montrer réceptifs à une telle approche.

Hier, à Lachenaie où il participait à une conférence de presse, M. Ménard a visité le poste de police municipal qui possède des écrans de surveillance vidéo et qui est l'un des seuls au Québec à filmer les arrestations en tout temps.

Police : les chefs veulent un poste après les fusions

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
 TROIS-RIVIÈRES

L'Association des directeurs de police et pompiers demande au ministre de la Sécurité publique de faire en sorte qu'aucun de ses membres ne perde son emploi si des corps de police sont abolis à cause d'une éventuelle régionalisation.

Actuellement, il y a quelque 150 services de police à travers la province et plusieurs — on parle de tiers ou de la moitié — pourraient disparaître dans le cadre de la mise en place des services de base qui entraînerait des fusions et des régionalisations.

Pierre Trudeau, membre du conseil d'administration de l'ADPPQ et directeur de la police de Saint-Hubert, a expliqué qu'il va falloir que Québec agisse comme lors de la création de la Communauté urbaine de Montréal. « Les directeurs de police des municipalités fusionnées à la police de Montréal n'ont pas perdu leur emploi, même s'ils ne sont pas demeurés chefs », a-t-il précisé.

Pour sa part, Pierre Leclerc, directeur de la police de Sainte-Foy, a expliqué que les directeurs de police qui vont voir leurs services disparaître devront avoir la certitude de pouvoir continuer à travailler avec un salaire comparable. « Ils ont fait carrière dans la police et ce n'est pas eux qui ont demandé que leur service soit aboli », a-t-il précisé.

Si le projet de loi du ministre Serge Ménard est accepté, tous les crimes relevant du monde interlope et les prises d'otages commis dans des villes passeront sous la juridiction exclusive de la Sûreté du Québec, à l'exception des crimes commis dans le territoire du Service de la police de la CUM.

Avec la future loi, un corps de police d'une municipalité de moins de 15 000 habitants ne pourra s'occuper de la criminalité mineure (comme vols de vélos et cambriolages). Avec une population de 50 000 personnes et moins, un corps de police pourra s'occuper des vols qualifiés et des agressions sexuelles.

Pour les directeurs de police, avec cette nouvelle loi la SQ devra former plus de groupes de spécialistes, comme le SWAT, ce qui pourrait permettre d'embaucher de nouveaux policiers.

L'importateur de drogue Leblanc s'avoue coupable

ANDRÉ CÉDILOT

Comme la plupart de ses acolytes, le trafiquant de haschisch Jean-Pierre Leblanc, 41 ans, surnommé le « rancher » de Bécancour, a reconnu sa culpabilité à deux chefs d'accusations d'importation de drogue et de blanchiment d'argent.

La mère de Leblanc, Pierrette, 57 ans, a pour sa part avoué, jeudi, devant le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, avoir servi d'intermédiaire auprès des membres de l'organisation qu'il dirigeait. Leblanc devrait connaître sa sentence le 15 août, et sa mère, le 12 septembre.

En échange du retrait des huit accusations portées contre elle, la conjointe de Leblanc (elle est la mère de trois de ses quatre enfants), Rachel Dodon, 36 ans, s'est désistée de ses droits sur des terres que la GRC a saisies à Bécancour, reconnaissant du même coup qu'ils avaient été acquis avec de l'argent provenant du trafic de stupéfiants.

Jean-Pierre Leblanc, qui est détenu depuis le 30 août 1994 à la suite de l'enquête de la GRC sur le blanchiment d'argent, dirigeait une « entreprise familiale » d'importation et de distribution de haschisch. Le groupe « opérait » entre Montréal, Miami, les Bahamas et la Jamaïque.

Leblanc négociait personnellement le haschisch des fournisseurs jamaïcains (30 à 40 kilos par mois), puis l'acheminait par avion à Montréal au moyen d'« avaleurs » recrutés au Québec et en Jamaïque. Certains pouvaient ingurgiter jusqu'à 700 grammes de cannabis.

Parfois, la drogue était aussi dissimulée dans les vêtements de courriers voyageant sur des bateaux de croisière faisant la navette entre Miami et les Bahamas. Elle était ensuite transportée à Montréal en auto ou en camion.

L'enquête a démontré que Leblanc et sa bande avaient transigé au bureau de change secret de la GRC, boulevard de Maisonneuve, l'incroyable somme de 3,4 millions en argent et en chèques (plus de la moitié de cette somme, 1,9 million plus exactement, a servi à payer le haschisch acheté en Jamaïque), entre le 14 avril 1991 et le 24 septembre 1993.

Dans le seul mois de juillet 1993, le groupe avait livré près de 250 000 US aux enquêteurs fédéraux qui se faisaient passer pour des agents de change.

Après l'arrestation de Leblanc, les policiers ont confisqué son immense ranch de Bécancour, comprenant 500 bêtes de race et l'équipement aratoire, ainsi qu'une quinzaine de quadricycles situés à Trois-Rivières Ouest.

JEEP

L'attraction de l'été!

249\$*
 par mois
 (transport inclus)
CLÉ D'OR

Terme de 30 mois, versement initial de 3 335 \$

Jeep YJ «S» 1995

Ensemble 23R

- Moteur 4 cylindres de 2,5 litres
- Boîte manuelle à 5 rapports
- Direction assistée
- Toit rigide
- Radio-cassette AM/FM stéréo
- Pneus Wrangler P215 75R15 OWL
- Roues stylisées
- Banquette arrière
- Tapis complet
- Et plus encore!

Ensemble 26K

- Coussin de sécurité côté conducteur
- 4 roues motrices Selec-Trac ou Quadra-Trac, au choix
- Pneus P225 75R15 tout terrain
- Freins à disque ABS aux 4 roues
- Lève-glace et verrouillage électriques avec télécommande
- Climatiseur et glaces teintées foncées
- Volant inclinable et régulateur de vitesse
- Et plus encore!

Terme de 30 mois, versement initial de 3 875 \$

Jeep Grand Cherokee Laredo 1995



Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle Inc.

LE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE DE VOTRE RÉGION.

QUELQU'UN DE FIABLE.



*Remise du fabricant incluse. Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois, avec versement initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Credit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 50 000 km, au taux de 9¢ le km. Offres d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.

Duchesneau invite les chefs de police à rester sur le qui-vive

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
TROIS-RIVIÈRES

Dans le contexte actuel, ponctué de pertes d'emplois et de fermetures de centres hospitaliers, la police doit demeurer sur le qui-vive car la colère gronde et il n'est pas dit que les travailleurs ne seront pas portés à manifester et peut-être même à se révolter.

Cette mise en garde a été formulée dès le début de l'allocution que Jacques Duchesneau, directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, a prononcée hier lors de la première journée du 63e congrès de l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec (ADPPQ), qui se tient à Trois-Rivières. M. Duchesneau est le président sortant du regroupement de tous les directeurs de police du Québec.

le domaine de la santé et des services sociaux devraient nous inspirer, parce que peut-être est-ce là un avant-goût de ce par quoi la sécurité publique passera dans une étape ultérieure.



Jacques Duchesneau

M. Duchesneau se demande si des services offerts gratuitement par les gouvernements ne seront pas bientôt facturés aux différents corps de police.

« Un exemple, dit-il, le ministre de la Sécurité publique (Serge Ménard) étudie la possibilité de facturer la garde des détenus qui doivent comparaître devant les tribunaux. Aurons-nous les moyens de payer? »

que (Serge Ménard) étudie la possibilité de facturer la garde des détenus qui doivent comparaître devant les tribunaux. Aurons-nous les moyens de payer? »

Formation des cadres

M. Duchesneau croit d'autre part que les directeurs de police et leurs adjoints devraient accentuer leur formation scientifique. « Bon nombre de cadres policiers ont gravi les échelons par la seule force de l'expérience et de l'efficacité. Ces promotions à l'ancienne n'enlèvent rien à leur mérite, au contraire, elles témoignent de leur détermination et de leurs talents naturels. Mais il faudra veiller à ce qu'ils acquièrent les notions de sciences de la gestion devenues essentielles à la bonne conduite des opérations. »

Il a fait allusion au programme spécial que vient de lancer l'Université de Montréal pour les cadres des services de police. L'Université du Québec à Trois-Rivières fera bientôt de même.

Pour avoir une meilleure transparence, M. Duchesneau croit que la police doit travailler en partenariat avec les élus, les syndicats de policiers et la population.

À la fin de son allocution, le président sortant de l'ADPPQ a dit qu'il croyait à l'entraide entre services de police. « Vous savez, en ces temps incertains où tous nous tirons le diable par la queue, la solidarité, le soutien à autrui, cette bonne vieille recette, semble la seule valeur qui rapporte des dividendes à tout le monde. »

Le fameux virage...

« Qui eut pu prévoir que ce congrès, explique-t-il, s'ouvrirait avec les deux mots les plus populaires au Québec en ce moment : virage ambulatoire? En effet, nous, directeurs de police, avons les yeux rivés sur les journaux pour tenter de prévoir ce qui se passera dans le litigieux dossier des relations de travail dans le secteur de la santé et des services sociaux et ce, pour plusieurs raisons. »

« Pour des raisons professionnelles d'abord : nous nous demandons si les fermetures et les conversions de centres hospitaliers vont porter les travailleurs et les citoyens à manifester et, éventuellement, à se révolter. Puis, par intérêt pour notre collectivité : est-ce que nos concitoyens vont continuer de recevoir des soins de santé d'aussi bonne qualité et dans des délais raisonnables? »

M. Duchesneau soutient qu'il ne veut pas être alarmiste, mais simplement faire part de la difficile réalité qui frappe le Québec actuellement. « Je ne veux pas dire que les gens vont descendre dans la rue avec des bâtons. Je veux simplement aviser mes collègues que nous sommes et que nous serons dans une période vraiment difficile », a-t-il à La Presse après son allocution.

Pour lui, la situation des centres hospitaliers porte à réfléchir. « Les bouleversements, voire la révolution qui a cours dans

SOLDE D'ETE

CLERMONT

A partir de:

169\$

par mois

1995 GÉO - MÉTRO 3 PORTES

- Boîte manuelle, 5 vit. avec surmultipliée
- Coussins gonflables doubles
- Championne de l'économie, 5,4 L/100 km en ville
- Poutrelles dans les portières

OLDSMOBILE ACHIEVA 1995

A partir de:

17 995\$

ou **299\$**

par mois

1995 OLDSMOBILE CUTLASS 4 PORTES

A partir de:

21 495\$

ou **349\$**

par mois

- Moteur 3 L 160 H.P. V6
- Boîte automatique, 4 vitesses avec surmultipliée
- Freins ABS
- Double coussins gonflables
- Radio AM-FM stéréo, cassette, 4 haut-parleurs

CLERMONT

Chevrolet Geo Oldsmobile Cadillac

SERVICE DE LIMOUSINE

5363, St-Denis (au nord de Laurier) 279-6301

ÉTIQUETTES ROUGES

DES SPÉCIAUX DIFFÉRENTS DANS CHAQUE MAGASIN

rabais \$40 99.95 ~~139.95~~

Poste SRG TRC-481 à 40 canaux dont canal 9 d'urgence avec accès instantané. Prise de haut-parleur externe. 21-1550

rabais \$80 199.95 ~~279.95~~

SRG TRC-465 à 40 canaux AM et 80 canaux en bande latérale unique. Installation facile. 21-1567

rabais \$10 19.95 ~~29.95~~

Walkie-talkie SRG TRC-90 parfait pour les activités de plein air. Puissance de 50 milliwatts. Antenne télescopique et dragonne. 21-1612

MOITIÉ PRIX 49.95 ~~99.95~~

Organisateur EC-362 pour enfants. Capacité de 128 items, transfert de données et jeux programmés. 65-832

rabais \$25 44.95 ~~69.95~~

Multimètre numérique à gamme automatique, testeur de diodes et protection contre pointes et transitoires. 22-166

rabais \$30 269.95 ~~299.95~~

MAGNASONIC

Mini-chaîne S7530M avec changeur à 3 CD, magnétophone et récepteur AM/FM stéréo. Parfait pour un bureau ou une chambre. Les enceintes sont amovibles pour varier les possibilités d'arrangement. 1318270

save \$20 49.95 ~~69.95~~

Magnétophone de poche Micro-17 commandé par la voix. Parfait pour prendre des notes verbales quand vous êtes au volant ou pour enregistrer des réunions. 14-1178

SOLDE DE DEMOS

rabais \$200 1799.00 ch. ~~1999.00~~

PC multimédia IBM Aptiva • Processeur 486SX2/50 • Disque dur de 363 Mo • Fax/modem • CD-ROM double vitesse • Sound Blaster 16" • Enceintes stéréo • Garantie 3 ans - service sur place 1 an • DOS 6.3, Windows 3.1. Des tas de programmes étonnants! 2514108/9

Quantité limitée, aucune commande différée ne sera accordée. Premier rendu premier servi!

199.00

Imprimante DMP-207 à capacité couleurs. Tête de 24 broches pouvant imprimer jusqu'à 240 caractères/s. Alimentation automatique de 50 pages. Réglage par menus. Quantité limitée, aucune commande différée. 26-2917

rabais \$100 399.95 ~~499.95~~

25 ANNIVERSAIRE

rabais \$5 14.99 ~~19.99~~

Système de surveillance comprenant caméra haute définition avec micro et haut-parleur intégrés; moniteur de 10" à prises d'entrée et sortie audio/vidéo. 49-2501

279.95

Caméra supplémentaire pour système de surveillance (49-2501). 49-2502

rabais \$54 199.95 ~~254.84~~

Lampe d'extérieur avec détecteur de mouvement incorporé pour l'allumer automatiquement. Couvre 195 m². (Sans ampoules.) 6118002

rabais \$40 199.95 ~~239.95~~

Système de sécurité avec panneau d'antivol (49-8450), mini détecteur de mouvement (49-8501), 4 contacteurs normalement ouverts (49-495), mini sirène (49-489), et 30 m de fil calibre 22 (278-860). **RABAIS \$40. Panneau d'antivol. 49-8450.**

Cour. 139.95.....solde 99.95
RABAIS \$7. Détecteur passif de mouvement. 49-8501.
 Cour. 56.95.....solde 49.95

RIEN À PAYER AVANT 90 JOURS

Sur achats de plus de \$250 (ach. avec une carte de crédit Radio Shack)

Demandez les détails

Radio Shack

Vous avez des questions. Nous avons les réponses.

DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit Radio Shack vous permet de faire vos achats sans tarder. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches.

Expire le **1er juillet 95**

Les négos se poursuivent à Orléans Express

NADIA KERBOUA

■ Les négociations entre la direction d'Orléans Express et le syndicat des chauffeurs d'autobus se poursuivent encore hier.

Le mandat de grève générale donné au syndicat lors de la journée d'étude de mercredi dernier, à Québec, a été suspendu. Plus de 90 p. cent des membres ont autorisé leur bureau syndical à déclencher une grève si les négociations n'aboutissent pas.

Les chauffeurs refusent notamment de réduire leurs salaires et de modifier leurs périodes de vacances. Les négociations entre le syndicat (l'Union des employés des services, affiliée à la FTQ) et la direction de la compagnie ont repris le lendemain de l'arrêt de travail observé mercredi dernier.

« Les chauffeurs ont préféré la voie de la négociation et les choses semblent bien évoluer », a expliqué M. Louis Gagné, vice-président à l'exploitation à Orléans Express. En opération depuis cinq ans, la compagnie affirme que 25 p. cent de ses revenus ont diminué et qu'elle doit réduire ses coûts.

Le nombre de passagers a aussi baissé. « Il était de l'ordre de 1 200 000 par an, alors qu'aujourd'hui il ne dépasse pas le million », précise M. Gagné. Selon lui, plusieurs personnes optent pour le train.



Les activités ont repris samedi dernier au Biodôme, après une fermeture de trois mois, non sans une diminution de la clientèle.

Le Biodôme a rouvert

Mais le directeur de la recherche a démissionné quelques jours avant

ANDRÉ PÉPIN

■ Fermé depuis trois mois, le Biodôme de Montréal a rouvert ses portes au public samedi dernier, mais avec des augmentations de tarifs pour tous les groupes d'âge. Les adultes paient maintenant un dollar de plus, soit 9,50 \$ pour se familiariser avec les écosystèmes.

Le Biodôme a par ailleurs perdu son directeur de la recherche, M. Daniel Gagnon, qui a démissionné jeudi dernier, juste avant la réouverture, se disant « incapable de diriger ses travaux » avec l'administration municipale actuelle.

Le directeur démissionnaire, dans une lettre qu'il a fait parvenir à Mme Lise Cormier, directrice des parcs, écrit : « Il n'y a pas eu une seule décision que j'ai prise depuis le début de 1995, qui ne m'ait été retournée avec un refus et des exigences d'explications supplémentaires ».

« J'ai tout de même la fierté d'avoir été le premier directeur de la recherche au Biodôme, à l'invitation expresse de M. Pierre Bourque. Depuis 1992, le Biodôme a conquis le cœur des Montréalais, des Québécois et des étrangers », poursuit M. Gagnon.

Daniel Gagnon en vient à la conclusion que « Montréal n'a pas besoin ou ne veut pas d'un directeur de la recherche au Biodôme », lit-on dans sa lettre

de démission, obtenue par *La Presse*.

Il déplore aussi que la direction des parcs ait rayé sa signature à l'occasion d'une demande pour une analyse des sols au Biodôme.

Le directeur de la recherche se dit obligé de conclure que le service des parcs ne lui fait aucunement confiance dans la planification du développement du Biodôme.

Les bureaux de l'hôtel de ville étant fermés hier en raison du congé de la Saint-Jean, il a été impossible de connaître les réactions du maire Pierre Bourque et de ses conseillers.

Au cours de ce premier week-end d'activité, le Biodôme a accueilli quelque 5 000 personnes, soit une diminution de quelque 25 p. cent de la clientèle habituelle. Rappelons que les installations de la rue Sherbrooke étaient fermées au public depuis la fin du mois de mars, en raison du conflit de travail qui oppose Montréal à ses 4060 cols bleus. Les pertes de revenus, selon l'estimation de l'administration Bourque, s'élevaient à un million.

La grille des tarifs, qui devait s'appliquer le 1^{er} mai dernier, est donc maintenant en vigueur. Pour les jeunes de six à 17 ans, le tarif est de 4,75 \$, soit une augmentation de 0,50 \$. Pour les étudiants avec carte et les gens de plus de 65 ans, cela coûte 6,75 \$, soit une augmentation de 0,75 \$.

Pas assez de donneurs malgré l'appel de la Croix-Rouge

NADIA KERBOUA

■ Malgré un cri d'alarme lancé la semaine dernière, la Croix-Rouge est déçue des premiers résultats de sa campagne de recrutement de donneurs.

Sylvie Daigneault, responsable du marketing au Centre de transfusion de Montréal, ne cachait pas sa déception hier : « Avant le début de la campagne, le pourcentage de la réserve pour les différents groupes de Rh négatif était à 47 p. cent. Cette semaine, alors que nous sommes en plein recrutement, il a chuté à 37 p. cent ». Selon elle, il y a une demande de plus en plus forte des hôpitaux pour cette catégorie de sang, alors que les donneurs se font de plus en plus rares. L'objectif de la campagne médiatique est de recruter 900 donneurs par jour afin de remplir une réserve de sang à moitié vide pour répondre aux exigences des 78 hôpitaux que dessert la Croix-Rouge.

Le lendemain du lancement de la campagne, on a dépassé notre objectif quotidien. « Ce jour-là, nous avons atteint 103 p. cent de notre objectif », a expliqué Mme Daigneault. Malheureusement, les gens oublient vite et le taux a baissé les jours suivants. « C'est la période des vacances. Il y a aussi la canicule qui rend les collectes de sang plus difficiles. »

Le RCM peut contester l'élection d'une conseillère

CLAUDE-V. MARSOLAIS

■ Le juge Herbert Marx de la Cour supérieure a rejeté hier une requête en irrecevabilité présentée par Vision Montréal dans le cas de la conseillère du district Octave-Crémazie, Annie Samson, dont l'élection l'automne dernier est contestée par le RCM qui invoque de fausses déclarations de dépenses électorales.

On reproche à Mme Samson d'avoir omis de déclarer la distribution, en période électorale, de 10 000 dépliants publicitaires.

Dans son jugement séance tenante, le juge Marx a relevé le fait que les dépliants distribués n'avaient pas été autorisés par l'agent officiel de Vision Montréal du district électoral mais qu'ils portaient la signature de l'imprimeur, Publi-Impression, propriété de la conseillère Annie Samson.

Le procureur de Vision Montréal, Me Jacques Jeanson, avait aussi tenté de convaincre le juge Marx que la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités n'alloue pas un montant de dépenses électorales par candidat mais par parti autorisé. Toutefois le juge a rejeté ces prétentions en mentionnant que l'article 879 de la loi mentionne qu'un montant de 2250 \$ majoré de 0,35 \$ par électeur inscrit sur la liste du district électoral.

À la suite de la décision du juge, le procureur du RCM, Me Alain Arsenault, doit présenter le 3 juillet une requête en Cour afin d'interroger des tiers dans le cas de l'élection de Mme Samson. Mais le procès proprement dit n'aura pas lieu avant l'automne prochain.

Deux autres requêtes

Par ailleurs, le procureur Pierre Boisvert doit défendre aujourd'hui même en Cour supérieure une autre requête en irrecevabilité de Vision Montréal en ce qui concerne la contestation de l'élection de deux autres conseillers, M. Giovanni Di Michele du district Marc-Aurèle Fortin et M. Achille Polcaro du district Jarry.

Ces deux conseillers de Vision Montréal sont accusés par le RCM d'avoir fait de fausses déclarations de dépenses électorales et d'avoir dépassé la limite de dépenses autorisée par la Loi électorale.

La prison Tanguay blâmée par un groupe international

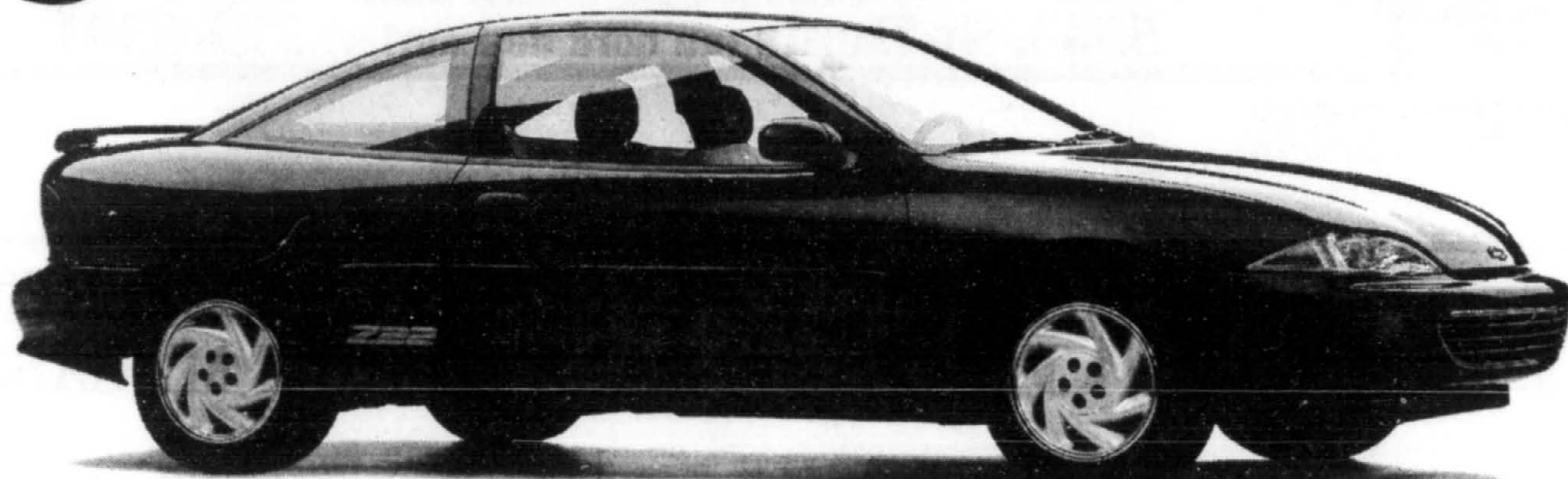
Reuter
PARIS

■ Un groupe international de surveillance des prisons a blâmé deux prisons canadiennes pour usage occasionnel de force excessive et mauvais traitement des prisonniers.

L'Observatoire international des prisons a critiqué la prison provinciale Tanguay, à Montréal, et le pénitencier fédéral de Kingston, en Ontario, dans son rapport annuel.

L'organisme affirme qu'un rapport confidentiel préparé en février par les autorités canadiennes sur les conditions de détention à Tanguay a fait état d'un « usage excessif de la force que certains n'ont pas hésité à qualifier de brutale et faisant preuve d'un certain sadisme ».

Pas de blabla, juste des faits.



La Chevrolet Cavalier

[Édition spéciale Z22]

1^{er} fait:

L'auto la plus vendue au pays depuis 3 ans.

2^e fait:

Entièrement redessinée (800 nouvelles composantes).

3^e fait:

Offerte en édition spéciale Z22.

4^e fait:

La seule voiture de cette catégorie à offrir les freins ABS de série.

Plus

- Moteur 2,2 litres
- Boîte manuelle à 5 rapports avec surmultipliée
- Direction assistée à crémaillère
- Sac gonflable côté conducteur et passager
- Groupe habillage sport
- Protection contre l'épuisement de la batterie
- Échappement en acier inoxydable
- Avertisseur d'oubli des phares
- Chauffe-moteur
- Roues en acier 15 po avec enjoliveurs stylisés et pneus radiaux toutes saisons
- Ouvrage-coffre à commande mécanique
- Siège arrière rabattable

Prix

12 795\$*

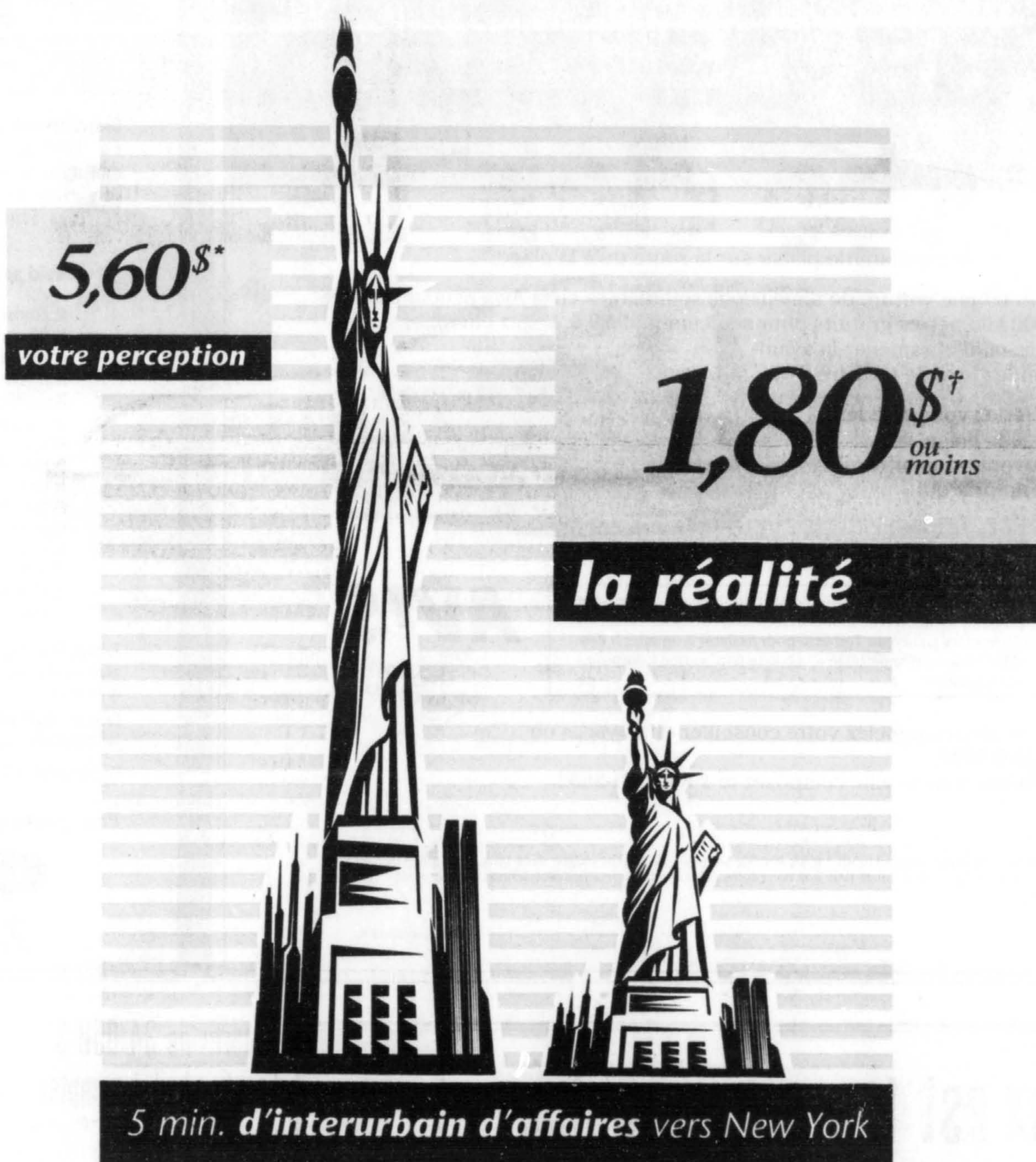
229\$/mois**
sur 36 mois



L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Geo Oldsmobile du Québec

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Transport (595 \$) et taxes en sus. **Prix basé sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 2000 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Dépôt remboursable de 300 \$ exigé. Frais de 5¢ du kilomètre après 72 000 km. Préparation et transport inclus. Taxes en sus. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL sont offertes sur tous les véhicules neufs Chevrolet 1995 pour une durée de 3 ans ou 90 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

La tendance se maintient: les gens d'affaires surestiment New York.



La réalité vous étonne? C'est que vous n'êtes peut-être pas au courant de l'évolution constante des plans d'économie **Avantage^{MC} Bell**. Qu'ils vous permettent d'économiser jusqu'à **60%**. Que leur flexibilité est

unique et qu'ils vous aident à être plus concurrentiels. Même si vous avez opté pour un autre fournisseur d'interurbains, communiquez avec un conseiller de Bell au 1 800 978-BELL et faites-lui part de vos réalités.

AVANTAGE
1 800 978-BELL



*Basé sur une étude menée par Impact Recherche du 6 au 13 mars 1995.

†Appel de Montréal avec le plan Avantage Privilège PME. Facturation minimum de 25 \$ dès le 20 juillet 1995.

Jeux et casinos ont rapporté 24 p. cent de plus à Loto-Québec

ROBERT LAPLAMME
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Endettés et surtaxés, les Québécois n'en continuent pas moins d'acheter le rêve comme l'indique encore cette année le rapport annuel de Loto-Québec.

Au cours de son dernier exercice financier qui s'est terminé le 31 mars, la société d'État a vu son chiffre d'affaires augmenter de 24 p. cent pour dépasser 1,9 milliard.

Le succès des casinos de Montréal et de Charlevoix ainsi que la mise en place du réseau d'appareils de loterie vidéo (6809 appareils dans 2663 établissements licenciés) ont largement contri-

bué à l'augmentation des revenus de 375 millions.

« L'an dernier, le secteur des loteries représentait près de 90 p. cent du bénéfice net. Pour la dernière année, la contribution des casinos et des loteries vidéo a atteint 30 p. cent du bénéfice consolidé », souligne d'ailleurs le président Michel Crête dans le rapport annuel de l'organisme rendu public dernièrement.

En 1994-95, Loto-Québec a rapporté 688 millions dans les coffres de l'État, soit plus de 151 millions (28 p. cent) sur l'exercice précédent. Il est à noter que près de 82 p. cent de cette croissance proviennent du secteur des casinos.

Au total, la société d'État a retourné 735 millions en gains de loteries à sa

clientèle en plus de verser 132 millions en salaires et avantages sociaux à plus de 3100 personnes, d'acheter pour 170 millions en biens et services et de consacrer 155 millions à des dépenses d'immobilisations.

Les loteries, plus populaires
Les spécialistes de Loto-Québec avaient prévu le plafonnement, voire un certain déclin, du chiffre d'affaires des loteries en raison de la maturité du marché et la conjoncture économique des dernières années.

Ils n'ont pas tiré les bons numéros parce que les ventes de loteries ont augmenté de 85 millions pour frôler 1,5 milliard de dollars grâce, surtout, à l'ajout de 1800 terminaux de vente.

Pour la première fois, les revenus de loteries semi-actives (Lotto 6/49, Super 7 et Banco) ont franchi le plateau du milliard de dollars, un bond de 12,4 p. cent par rapport au dernier exercice financier.

Avec des ventes de 613 millions, le Lotto 6/49 a résisté admirablement à l'arrivée du Super 7 qui a généré des ventes de 90 millions de dollars. D'autres loteries semi-actives, comme Banco et l'Extra, ont affiché une forte croissance tandis que le Sélect 42 a battu de l'aile pour la cinquième année d'affilée.

Après avoir chuté au cours des deux années précédentes, les ventes de loteries passives se sont stabilisées. On remarque toutefois que deux jeux tradi-

tionnels, la Mini et l'Inter, décroissent sans espoir de redressement. L'avenir des loteries dites passives repose donc sur des produits comme La poule aux oeufs d'or, une loterie téléactive, et sur les loteries haut de gamme.

Quant aux loteries instantanées, elles ont connu une décroissance de 6 p. cent. Ce recul avait été planifié de sorte que les ventes ont atteint l'objectif fixé. Parce que les consommateurs ont le sentiment d'en avoir pour leur argent, le grand champion des gratteux est le Loto-Bingo, avec des ventes de 116 millions.

Enfin, les jeux de paris sur événements sportifs ont subi les contrecoups des conflits au baseball et au hockey avec une diminution de 8 p. cent.

C'est fou ce qu'on peut
s'amuser pour 99,99 \$

Vous pouvez désormais avoir autant de plaisir sur la route qu'à la plage.

Louez une Grand Am ou une voiture de dimensions semblables chez Avis pendant quatre jours et obtenez 1000 kilomètres gratuits pour seulement 99,99 \$. Venez chercher votre voiture le jeudi après-midi et ramenez-la avant-midi le lundi. Demandez le code tarifaire CW.

Alors, que vous préfériez vous balader en ville ou profiter de la plage, venez chez Avis. Nous pouvons vous offrir un week-end de rêve à un prix qui vous fera rêver.



En louant dès aujourd'hui, cette offre devient doublement intéressante. En effet, avec une location d'au moins deux jours, Avis vous remettra deux billets gratuits au niveau Terrasse pour assister à un match des Expos de Montréal. La disponibilité des billets peut varier. Comptoirs participants seulement.

Pour obtenir tous les détails, appelez votre conseiller en voyages ou composez le (514) 866-7906.

Pour réserver à l'extérieur de la ville composez le 1 800 321-3652.

Location du week-end : du jeudi après-midi jusqu'au lundi à midi. Nuit de samedi à dimanche exigée. À ce taux, le nombre de voitures disponibles est limité. Offre valable jusqu'au 1er juillet 1995 aux comptoirs participants. Certaines restrictions s'appliquent.

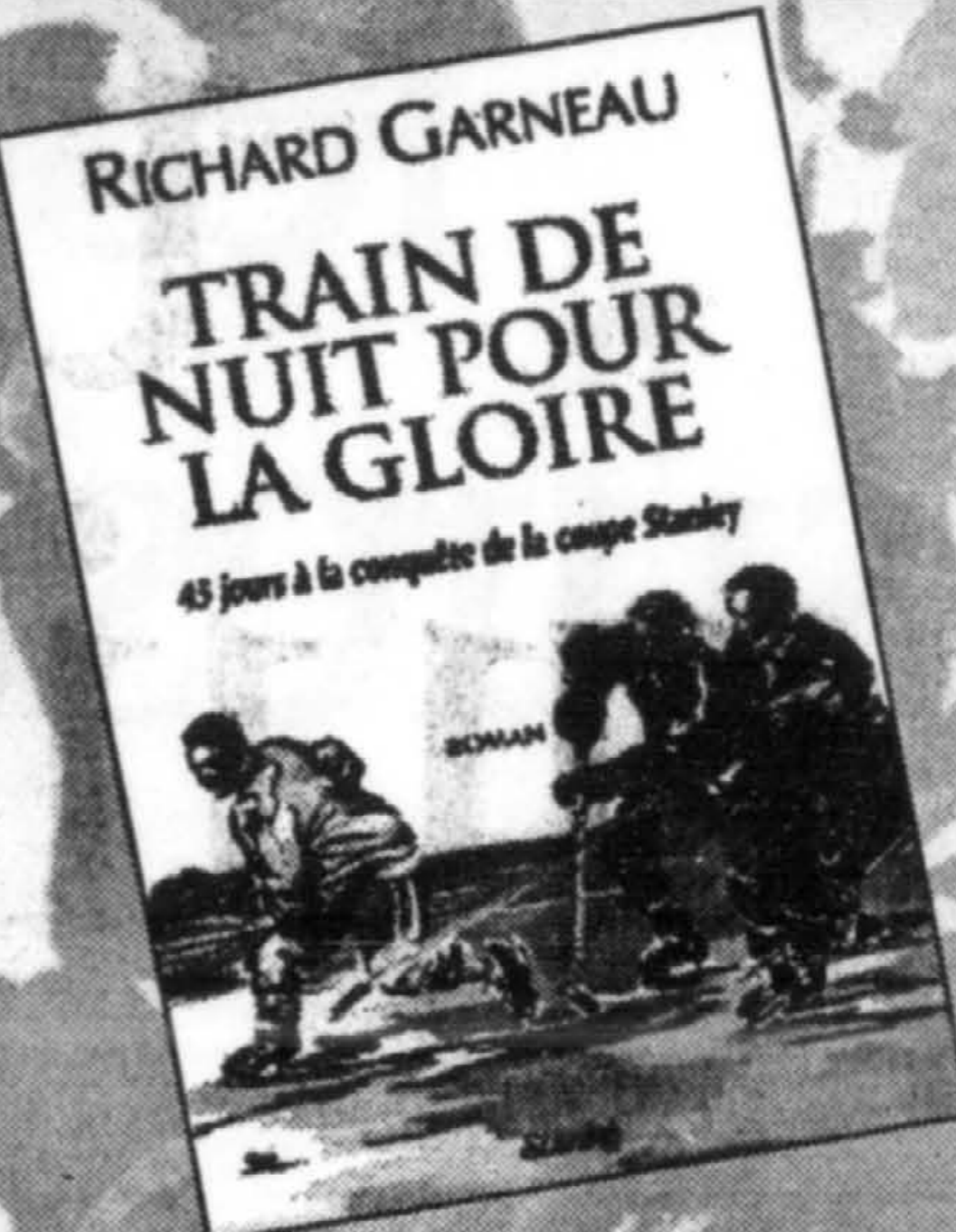
AÉROPLAN

AVIS

On y met
du cœur.

©1995 Aviscar Inc.

Ah!
les chanceux



Simplement parce qu'ils sont abonnés à *La Presse*, ces chanceux recevront un exemplaire du roman «Train de nuit pour la gloire» de Richard Garneau, publié aux Éditions Stanké, une valeur de 24 \$.

Voici nos chanceux d'aujourd'hui :

M. Boisclair de Shawinigan	no 200045802
M. Gilbert de Drummondville	no 200786604
M. Parant de Hull	no 210008806
Mme Gantin de Montréal	no 210237003
Mme Sarrazin de Sainte-Rose	no 210871509
M. Gravel de LaSalle	no 216509609
Mme Duguay de Montréal	no 232091005
M. Lavoie de Montréal	no 233803104
M. Dubé de Sainte-Dorothée	no 238844006
M. Fortin de Vimont	no 239820F00
Mme Hamel de Deux-Montagnes	no 242117H00
M. Plaisance de Brassard	no 264700P01
Mme Mayer de Chambly	no 274245M01
M. Turgeon de Montréal	no 203999T03
M. Asselin d'Aylmer	no 210007A01

Jusqu'au 2 juillet, nous publierons quotidiennement les noms de 15 gagnants abonnés à *La Presse* qui mériteront automatiquement ce beau prix.

La valeur totale des prix offerts est de 1 800 \$. Les règlements du concours sont disponibles à *La Presse*.

Un délai de trois semaines pour s'écouler avant la réception des prix.

Pour participer, il suffit d'être abonné à

La Presse

285-6911

Le prix est tout aussi séduisant
que la voiture.



L'Acura 2,5TL 1996

À partir de 34 000 \$*.
Location-bail à compter
de 488 \$ / mois**

L'Acura 2,5TL est offerte à un prix qui saura plaire à votre sens des valeurs. Elle offre : 176 ch • Suspension indépendante à double fourchette aux 4 roues • Boîte automatique à 4 vitesses «Gateshift» avec système de contrôle logique d'inclinaison • Deux coussins pneumatiques (SRS) • Freins ABS conçus par Acura • Système de sécurité • Poutrelles de portières anti-choc latéral • Siège conducteur assisté réglable en 8 sens • Contrôle automatique de la température • Chaîne stéréo de 8 haut-parleurs avec lecteur laser • Voie d'accès au coffre avec housse pour skis • Plan de sécurité prolongée Acura • Assistance routière. Venez faire l'essai de l'Acura 2,5TL et vous découvrirez une nouvelle façon de voir les berlines, chez un concessionnaire Acura près de chez vous.



Une vision qui inspire
un élan de passion.

*Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Taxes, transport, préparation, frais d'immatriculation et assurances en sus. **Ce tarif de location-bail est de 48 mois à 488 \$ / mois (total des paiements : 23 424 \$), pour le modèle Acura 2,5TL 1996 (Modèle UA264T). Un acompte de 3 200 \$, un paiement mensuel et un dépôt de sécurité sont requis. Allocation de 96 000 km (frais de 0,10 \$ par km supplémentaire). Sujet à l'approbation du crédit. Taxes, transport, préparation, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin des 48 mois, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location-bail du concessionnaire peut varier. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc.

2106020 - C316

CLUB PC
ENTREPOT

(VOISIN DU CARREFOUR LAVAL)
EN AFFAIRES DEPUIS 1983
5 000 PIEDS CARRÉS D'ENTREPOT

486 DX2-66 MHz VLB 4MO	869 \$
486 DX2-80 MHz VLB 4MO	929 \$
486 DX4-100 MHz VLB 4MO	939 \$
PENTIUM TM 50 MHz PCI 8MO	1 489 \$
PENTIUM TM 75 MHz PCI 8MO	1 569 \$
PENTIUM TM 90 MHz PCI 8MO	1 749 \$
PENTIUM TM 100 MHz PCI 8MO	1 909 \$
PENTIUM TM 120 MHz PCI 8MO	2 459 \$

FABRIQUÉS AU QUÉBEC
TOUS NOS ORDINATEURS COMPRENNENT :

- DISQUE DUR 540 MO • 128 KO CACHE
- OU 256 KO POUR PENTIUM • LECTEUR 1.44 MO
- CONTRÔLEUR DE VÉLOCITÉ 25/1P/1J
- CLAVIER BUNGLE • GARANTIE 2 ANS PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE

OPTIONS : SERVICE SUR PLACE
GARANTIE 3 ANS PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE
ORDINATEURS CERTIFIÉS NOUVEAU

OUVERT DÈS 9H30
1801, RUE GUTENBERG, LAVAL 682-6466
AUTOROUTE DES LAURENTIDES NORD (15),
SORTIE 10, 1^{re} RUE À DROITE.

RÉSULTATS
Loto-Québec

Banco Tirage du
95-06-26

2	5	9	10	12
14	26	35	44	51
52	53	54	55	57
60	63	64	67	69

Prochain tirage: 95-06-27

TVA, LE RESEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Encore une carte qui va épaissir votre portefeuille.

Depuis que les appels portés
à la Carte d'appel Bell sont admissibles
aux plans d'économie *InterMax*^{MC} et *Avantage*^{MC},
c'est l'argent qui fait grossir votre portefeuille.

Carte d'appel Bell : la carte qui permet d'économiser facilement.
Pour l'obtenir gratuitement, appelez-nous!

1 800 668-BELL



L'affaire Danielle André: d'autres frustrations pour la famille

ANDRÉ CÉPILOT

■ La procédure de « communication de la preuve » dans le cas des quatre policiers de Laval accusés d'entrave à la justice a occasionné, hier, en Cour du Québec, de nouvelles frustrations pour les membres de la famille André et leurs avocats.

Faute d'avoir obtenu l'aide du gouvernement provincial afin de pousser plus loin son enquête, Me Louis Pasquin, agissant pour la Couronne, s'est contenté de transmettre à ses collègues de la

défense les notes de l'enquête à huis-clos qui a conduit les policiers devant le tribunal.

À l'issue de cette brève rencontre avec les avocats des accusés (Gabriel Lapointe et Daniel Rochefort) au palais de justice de Laval, le juge Bruno Cyr a décidé qu'il fixerait le 7 juillet prochain la date de l'enquête préliminaire des directeurs Gérald Dance et Marc Bourdon, ainsi que des lieutenants Richard Millette et Serge Morin.

Un procureur du ministère public, Yves Paradis, était sur

place à titre d'observateur. « En le voyant, j'ai pensé que le gouvernement avait changé d'idée et qu'il envoyait un procureur de la Couronne à ma rescousse, mais ce n'était pas le cas. Loin de là », relate Me Pasquin. « Croyez-le ou non, Me Paradis, a-t-il ajouté en fulminant, venait s'assurer que les droits des accusés étaient respectés et qu'ils avaient bien reçu toute la preuve que nous possédions. C'est pousser le ridicule à l'extrême, quand on sait combien la famille est démunie face aux policiers... »

Au ministère de la Justice, on explique qu'il s'agit d'une démarche normale, puisqu'un procureur de la Couronne sera saisi de la cause, si jamais les policiers lavallois sont envoyés à procès, au terme de l'enquête préliminaire.

Néanmoins, Me Pasquin se demande pourquoi le ministre de la Justice, Paul Bégin, s'entête à ne pas lui fournir tous les outils pour mener à bien les poursuites criminelles intentées contre les quatre officiers de la police de Laval.

Nikon ROYAL PHOTO Nikon

Nikon AF-220
Caméra 35 mm entièrement automatique avec entraînement du film et flash automatique et réducteur des yeux rouges.
PRIX ROYAL **99⁹⁹\$**
GARANTIE EXCLUSIVE 5 ANS

Nikon F-50
Caméra reflex 35 mm, entièrement automatique, objectif zoom AF 35-80 mm, F-4/5.6 D avec programme multiple et affichage sur écran. Posemètre matriciel 3D, flash automatique intégré.
PRIX ROYAL **749⁹⁹\$**
GARANTIE EXCLUSIVE 4 ANS

Objectif Nikon AF 70-210 F.4-5.6D macro idéal pour vacances.
PRIX ROYAL **479⁹⁹\$**
(Grand choix d'objectifs Nikon)

Flash Nikon SB-23, compact et léger.
PRIX ROYAL **169⁹⁹\$**
(Grand choix de flash Nikon)

Le plus grand choix à Montréal aux meilleurs prix

Rosemont 2106, boul. Rosemont, Montréal (angle de Lorimier) 273-1723
Centre-ville 1108, de Maisonneuve O., Montréal (entre Peel et Stanley) 844-1766

LIBRAIRIE LE BOUQUIN

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.
Commandes téléphoniques acceptées.

Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h

395, Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

NOUVELLES LOCALES

Que s'est-il passé dans votre ville? Pour connaître les nouvelles locales du jour avant même que La Presse ne les mette sous presse, composez le 875-2355 dès minuit. Au son de la voix, faites le 120.

InfoBref Bell
La Presse

Mordez à l'hameçon.

Dès que vous avez le Sure Shot 60 Zoom en mains, vous ne voulez plus lâcher prise. Cet appareil photo zoom compact, facile à utiliser, est parfait sur toute la ligne.

Canon

Astral Photo Ly Electronique York Jewellers & Pawn Shop

GAREAU Mazda

Financement **3,9%** * 24 mois.
5,9% 36 mois.
6,9% 48 mois.
(Cronos 1995)

Precidia RS 1995
14 750\$
T.T.P. en sus, rabais Mazda incl.

Protégé LX 1995
249\$ (mod. D4L055AA)
Location 48 mois, paiement minimum 1 500\$, T.T.P. en sus, 25 000 km/an, 6\$ du km additionnel

GAREAU Mazda 10175, PAPINEAU, MONTRÉAL
381-3987
Rabais Mazda incl. L'offre se termine le 4 juillet 1995

Le service InfoBref Bell

Le téléphone le plus lu... Le quotidien le plus écouté!

NOUVEAU
Abonnés de Bell Mobilité composez sans frais * Bref

Service rapide GRATUIT* accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'aide d'un téléphone à clavier.

Pour entendre le contenu de ces différentes rubriques, composez le 875-2355. Puis, au son de la voix, composez le code à trois chiffres correspondant à la rubrique choisie. Pour sortir rapidement de l'une de ces rubriques, faites le 33 puis, au son de la voix, appuyez sur le 9. Vous pourrez alors choisir une autre rubrique.

* Dans la zone d'appel locale seulement.

8 7 5 - B e l l

- Nouvelles en bref**
La Une: 110
Nouvelles locales: 120
Nouvelles sportives: 130
Nouvelles économiques: 140
Nouvelles nationales et internationales: 150
Arts et spectacles: 160
En primeur: 170
- Éditoriaux** 210
Question du jour: 220
- Info-Affaires™ Bell**
À surveiller cette semaine: 311
Causeries et conférences d'affaires: 321
Perfectionnement en gestion: 331
Finance et comptabilité: 341
Marketing, communication, vente et service à la clientèle: 351
Production, qualité, environnement et technologie: 361
Ressources humaines et formation: 371
Informatique: 381
- Questions d'affaires Réponses d'affaires**
5 choix de chroniques disponibles: 410
- Résultats de la loterie**
6/49: 411
Lotto Super 7: 412
Sélect 42: 413
Banco: 414
La Quotidienne: 415
- Bulletins météorologiques d'Environnement Canada**
Région de Montréal: 421
Prévisions à long terme (Montréal): 422
Estrie, Québec, Laurentides: 423
Villes canadiennes: 424
Villes américaines: 425
Plaisanciers (Montréal): 426
- Produits et services de Bell** 520
- Services de La Presse**
Service des abonnements: 610
Annonces classées: 620
Publicité: 630
Rédaction: 640
Information sur les concours: 650
Renseignements généraux: 660
- INFO-ARTS Bell**
À surveiller cette semaine: 710
Danse: 720
Musique et art lyrique: 730
Théâtre: 740
Variétés et humour: 750
Expositions et musées: 760
Service personnalisé (accès direct): 770

bryant

CLIMATISEZ-VOUS cet été pour seulement

49⁹⁵\$ par mois* Taxes en sus

FINANCEMENT TRÈS AVANTAGEUX

* Système 2 tonnes rajouté à votre fournaise à l'huile.

Avec installation standard incluse. Offre limitée aux résidents du Montréal métropolitain, jusqu'à épuisement des stocks. Sujet à approbation de crédit.

les huiles norco

255-5557

L'ÉVÈNEMENT ANNUEL À ST-EUSTACHE

À OÙ L'ON PARLE PRIX

5 JOURS SEULEMENT DU 26 AU 30 JUIN

PLUS DE 500 VOITURES À LIQUIDER

FINANCEMENT GMAC SUR PLACE

LIVRAISON IMMÉDIATE

UN SEUL ENDROIT : ST-EUSTACHE

PONTIAC BUICK Cadillac MILLE-ISLES
CHEVROLET GEO OLDSMOBILE DESJARDINS
GM GM

SORTIE 14 25^e AVENUE
AUTOROUTE 13
AUTOROUTE 15
AUTOROUTE 640
EN FACE DU MARCHÉ AUX PUCES ST-EUSTACHE

Autoriser un don d'organe sur la carte soleil ?

MATHIEU PERREault

■ Québec-Transplant demande que la carte d'assurance-maladie comprenne une formule de consentement détaillée pour les dons d'organes.

Présentement, l'autorisation qui figure au dos de la carte soleil ne requiert pas de signature et n'énumère pas les différents organes et tissus, ce qui limite la reconnaissance et le respect de la volonté du donneur. Une autorisation détaillée se retrouve par contre sur une annexe au nouveau permis de conduire, à diffusion plus limitée. Une telle formule apparaissait auparavant à l'arrière du permis, ce qui incitait davantage les donneurs à la conserver sur eux.

« Des pourparlers avec la Régie de l'assurance-maladie seront entrepris cet été », a dit hier Mme Louise Bibeau, directrice générale de Québec-transplant, lors d'une conférence de presse où étaient présents M. Renald Lapierre, père du jeune Mathieu qui a reçu le 18 juin une deuxième greffe foie en dix jours. Le ministre de la sécurité publique Serge Ménard y a félicité les policiers de Lachenaie pour leur



Mathieu Lapierre

aide lors du transport du foie à partir de Winnipeg.

« Mathieu a pu s'asseoir dimanche. On lui a enlevé ses tubes et il parlait faiblement », a confié M. Lapierre. En fin d'après-midi hier on a dû recourir à nouveau à l'intubation pour ménager ses forces.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation et la direction de l'école de Mathieu ont reconnu les équivalences scolaires qui vont lui permettre d'entrer comme prévu au cégep l'an prochain.

Enquête sur un accident

MARCEL LAROCHE

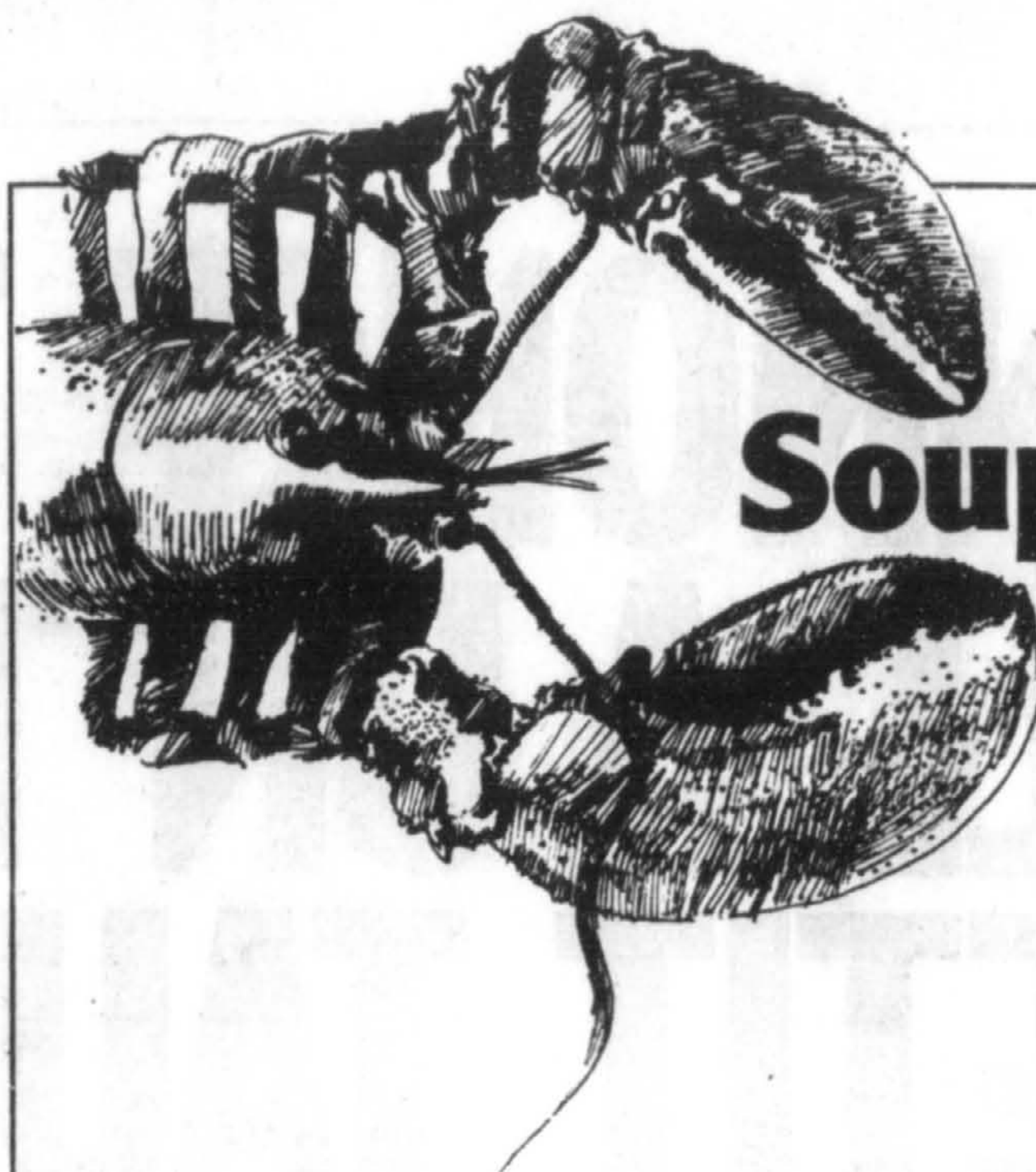
■ Une enquête publique sera instituée pour établir les circonstances entourant la tragédie routière qui a fait deux morts et quatre blessés jeudi dernier, à Beaconsfield, dans l'ouest de l'île.

Le coroner en chef du Québec, Me Pierre Morin, a annoncé hier qu'il confie à la coroner Anne-Marie David le mandat de présider cette enquête, qui devrait avoir lieu dans les plus brefs délais, à Montréal.

En ordonnant la tenue de cette enquête publique, le coroner Morin espère mettre en relief tous les dessous de cet accident survenu vers 10 h 45 sur l'auto-

route 20, à la hauteur de l'avenue Woodland. La terrible collision, vraisemblablement attribuable à un camion qui n'aurait pu s'immobiliser à temps à un feu rouge, a coûté la vie à deux automobilistes, Bevin Jackson, 46 ans, de Montréal, et John Videlak, 73 ans, de Longueuil, en plus de causer de graves blessures à quatre autres personnes.

Le chauffeur du camion, un homme de 53 ans de la région de Sherbrooke, qui n'a pas été blessé mais était en état de choc après l'accident, a confié aux policiers de la SQ avoir perdu la maîtrise du mastodonte, qui a fauché huit automobiles avant de terminer sa folle course.



Tant qu'il y en aura

Souper au homard

À PARTIR DE **10⁹⁵\$**

Nos soupers au homard sont servis avec du bon pain chaud, au choix, une soupe, une salade César ou les 60 régals de notre table du crudité, des légumes et du riz. Tous les soirs, pendant une période limitée.

Chez la Mère TUCKER
Rosbif · Fruits de Mer · Grillades

CENTRE-VILLE: 1175, place du Frère André 866-5525 ST-LAURENT: 6971, chemin Côte-de-Liesse 737-0092

Ne serait-ce que pour la joie de lire

Je t'aime

l'alphabétisation des Québécois, c'est important pour tout le monde.

Faites un don à la fondation québécoise pour l'alphabétisation 1 800 361-9142

CONCORDIA AUTO

Jeep Eagle

SOLDE D'ÉTÉ

Eagle Summit 1995

9 995\$* ou **99\$**** par mois

Ensemble 21-A

- 2 coussins de sécurité de série.
- Moteur 4 cylindres de 1.5 litre à 12 soupapes
- Boîte manuelle à 5 rapports
- Suspension indépendante aux 4 roues
- ET PLUS ENCORE!

Eagle Vision ESI 1995

20 995\$* ou **240\$**** par mois

Ensemble 22C

- 2 coussins de sécurité de série
- Boîte automatique
- Moteur V-6 de 3.3 litres
- Suspension de type tourisme aux 4 roues
- Freins à disques aux 4 roues
- Climatiseur avec réglage automatique de la température
- Régulateur de vitesse
- Volant inclinable
- Vitres teintées
- Lève-glace et verrouillage électriques
- ET PLUS ENCORE

Eagle Talon ESI 1995

19 422\$* ou **299\$**** par mois

Ensemble 21-A

- 2 coussins de sécurité de série
- Moteur de 2 litres, 16 soupapes, à double arbre à came en tête 140 ch. à 6000 tours minute
- Boîte manuelle 5 rapports avec surmultipliée

Jeep YJ«S» 1995

15 730\$* ou **234\$**** par mois

Ensemble 23 P

- Moteur 4 cylindres de 2.5 litres
- Boîte manuelle 5 rapports
- Direction assistée
- Pneus rangier P215 75R-15
- Roues stylisées
- Radio-cassette AM-FM stéréo
- Banquette arrière
- Tapis complet
- ET PLUS ENCORE!

Jeep Cherokee Sport 1995

22 147\$* ou **298\$**** par mois

Équipement

- Moteur 6 cylindres ou 4 litres
- Manuelle 5 vitesses
- Console au plancher avec accoudoir
- Radio AM-FM cassettes 4 H.P.
- Porte-bagage sur le toit
- Volant gainé de cuir inclinable

Jeep Grand Cherokee Laredo 1995

28 995\$* ou **339\$**** par mois

Équipement ensemble 25-K

- Coussin de sécurité côté conducteur
- 4x4
- Freins à disques ABS aux 4 roues
- Lève-glace et verrouillage électriques avec télécommande
- Climatiseur
- Tapis protecteur et cache-bagage
- Radio AMFM stéréo-cassettes 4 H.P.
- Rétroviseur extérieur électrique chauffant
- Roues mag
- Régulateur de vitesse et volant inclinable gainé de cuir.
- ET PLUS ENCORE!

*Transport et taxes en sus. Rabais Chrysler inclus. **Rabais Chrysler inclus. Transport et préparation en sus. Terme de 60 mois avec versement de 3 500\$ ou échange équivalent. Immobilisation, taxes et assurances en sus. Un dépôt agrégé à un versement sera exigé. Rachat non requis. Limite de kilométrage: 50 000 km, 1^{er} du km excédentaire.

CONCORDIA AUTO

Jeep Eagle

8065, rue Lajeunesse
Montreal 273-2373

DANS mon monde à moi,

LES AFFAIRES PRENNENT UN NOUVEAU DÉPART

AIR CANADA VOUS OFFRE SON SERVICE QUOTIDIEN SANS ESCALE POUR ATLANTA

À compter du 4 juillet, Air Canada ajoutera une destination à votre agenda : Atlanta, à seulement 131 \$*. Chaque jour, vous pourrez partir pour le sud des États-Unis dans le grand confort de notre classe Affaires. De plus, d'ici le 31 août, vous obtiendrez le triple du millage Aéroplan^{MD} pour tout voyage aller-retour à destination d'Atlanta, peu importe le tarif. Voilà comment, dans notre monde à nous, il fait bon faire des affaires dans le Sud.

Appelez votre agent de voyages ou Air Canada au 393-3333.
Air Canada par courrier électronique sur Internet : <http://www.aircanada.ca>

*Achat 3 jours à l'avance. Séjour minimal d'une nuit le samedi. Les billets doivent être achetés au plus tard le 17 juillet 1995. Le voyage doit être effectué au plus tard le 30 septembre 1995.

AIR CANADA

POUR LE MONDE ENTIER

UNE ANNONCE TOUTE SIMPLE À UN TOUT PETIT TAUX

M A Z D A

3,9% ^{*}

24
mois

5,9% **36**
mois

6,9% **48**
mois

**AUCUNE LIMITE DE FINANCEMENT
SUR LA PLUPART DES MODÈLES MAZDA.**

**Avec Mazda vous en avez plus pour beaucoup moins. Simple, non?
Faites donc l'essai de l'un de ces modèles pour voir.**

626 CRONOS



- Plus d'espace intérieur que la Toyota Camry ou la Honda Accord
- Moteur 2 litres 16 soupapes DACT à injection d'essence électronique
- Deux coussins gonflables
- Barres latérales de protection
- Sièges arrière rabattables 60-40

MX-3 PRECIDIA



- Meilleur couple et plus de chevaux-vapeur que la Honda Civic Coupé DX
- Moteur 4 cylindres de 1,6 litres DACT 16 soupapes
- Direction assistée à crémaillère
- Suspension indépendante aux quatre roues
- Volant inclinable

MAZDA MPV



- Choix de moteur 4 cylindres de 2,6 litres ou V6 de 3 litres
- Boîte automatique
- Freins ABS aux roues arrière
- Coussin gonflable côté conducteur
- Barre latérale de protection
- Choix de 3 versions : 5, 7 ou 8 passagers
- Porte latérale arrière à sécurité-enfants

PROTÉGÉ



- Plus d'espace intérieur et un meilleur couple que la Honda Civic LX, la Toyota Corolla et la Nissan Sentra de base
- Direction assistée à crémaillère
- Sièges arrière rabattables 60-40
- Vitres teintées
- Montre numérique

CAMIONNETTES SERIE B À 2 ROUES MOTRICES



- À la différence des camionnettes de base 2 roues motrices de Toyota et Nissan, ces caractéristiques sont standard :
- Direction assistée à crémaillère*
- Roues en alliage
- Freins ABS à l'arrière
- Radio AM/FM stéréo
- Coussin gonflable côté conducteur[†]
- Dossiers arrière rabattables 60-40

* Offert sur la Toyota de base modèle Tacoma

**PLUS LA FAMEUSE
GARANTIE LEADERSHIP DE MAZDA**

Si tout ça vous donne l'impression d'en avoir beaucoup pour votre argent, vous n'avez pas tort. Allez vite le vérifier chez votre concessionnaire Mazda. Mais n'attendez pas trop longtemps! À 3,9%, vous obtiendrez une Mazda à bien meilleur prix!

mazda
Je me sens bien

*Crédit : Ces taux d'intérêt s'appliquent sur tous les modèles neufs 1995 626 Cronos, camionnettes Série B à 2 roues motrices, Protégé, MPV et MX-3 Precidia. Sur approbation du crédit. Exemple : 10 000 \$ à 3,9 % par année égalent 434 \$ par mois pour 24 mois et le coût de crédit est de 412 \$ pour une obligation totale de 10 412 \$. À 5,9 % par année, le versement mensuel est de 304 \$ pour 36 mois et le coût de crédit est de 936 \$ pour une obligation totale de 10 936 \$. À 6,9 % par année, le versement mensuel est de 239 \$ pour 48 mois et le coût de crédit est de 1 472 \$ pour une obligation totale de 11 472 \$. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre. Cette offre est valide exclusivement pour les achats au détail à partir du 4 mai 1995 et pour une durée limitée. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires.

Karla avait souvent répété le plan visant le rapt d'une jeune fille



Presse Canadienne
TORONTO

Karla Homolka affirme qu'elle et Paul Bernardo ont enlevé Kristen French après avoir soigneusement répété le plan de celui-ci pour amener une jeune fille à la maison et en faire une esclave sexuelle. Elle a aussi avoué qu'elle savait depuis le début que Bernardo tuerait l'adolescente, mais qu'elle avait trop peur de lui pour la libérer quand elle en a eu l'occasion.

« Il m'a fait répéter le plan encore et encore parce qu'il croyait que je le bousillerais », a-t-elle déclaré au procès de Bernardo hier. Karla Homolka a raconté qu'elle ne travaillait pas l'après-midi du 16 avril 1992 et qu'elle est allée à la bibliothèque avant de retourner à la maison qu'elle partageait avec Bernardo à St. Catharines, en Ontario.

« Il était fâché contre moi. Il a dit : Pourquoi n'es-tu pas venue directement à la maison ? Tu savais que nous devions sortir chercher une fille cet après-midi... »

Karla, qui avait noué ses cheveux en queue de cheval à la demande de Bernardo, devait sortir de la voiture et demander son chemin quand il aurait trouvé une fille, a-t-elle témoigné.

« Paul l'a vue (Kristen French) et a dit qu'il l'aimait. Il a fait demi-tour et est passé à côté d'elle pour être sûr qu'elle correspondait à ce qu'il voulait. »

Ils ont arrêté la voiture dans le stationnement d'une église le long de la rue où marchait Kristen, a poursuivi Karla.

« Il était très très excité... Je me sentais totalement morte in-



Donna et Doug French écoutant le témoignage de Karla Homolka

« Elle s'est débattue mais elle n'a pas crié. Elle l'a seulement traité d'enfant de chienne (bastard)... Je l'ai rapidement attrapée par les cheveux. Une fois dans la voiture, elle ne se débattait plus. Elle gisait seulement là en gémissant. Elle n'a rien dit et n'a pas essayé de se débattre. »

Ils sont rentrés à la maison, a précisé Karla, qui craignait qu'un homme dans un camion de livraison dans leur rue puisse voir Kristen allongée sur le siège du passager. Elle a donc jeté une couverture sur l'adolescente.

Karla Homolka a aussi indi-

qué qu'elle avait fermé tous les stores de la maison, barré la porte du devant avec une chaîne, branché le répondeur et débranché les téléphones.

Bernardo et Kristen sont allés dans la chambre du couple et y sont restés plusieurs heures avant de la faire venir.

Karla Homolka a avoué avoir été laissée seule deux fois avec Kristen durant les trois jours de captivité, et qu'à chaque fois elle avait pensé à la laisser partir, mais elle était terrorisée.

« J'avais peur parce que j'étais tellement impliquée là-dedans, a-elle raconté d'une voix tremblante. Et deuxièmement, je ne pouvais m'empêcher de nous imaginer descendant les escaliers sans que Paul n'arrive et nous voie, et panique et me tue. »

Pourtant, elle connaissait le destin qui attendait l'adolescente depuis le moment où elle a été enlevée. « ...Elle avait vu nos deux visages. »

POUR L'AVENIR DES ENFANTS



ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement
Confidentiel
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488

Amateurs de mots croisés



La Presse

et

ROBERT

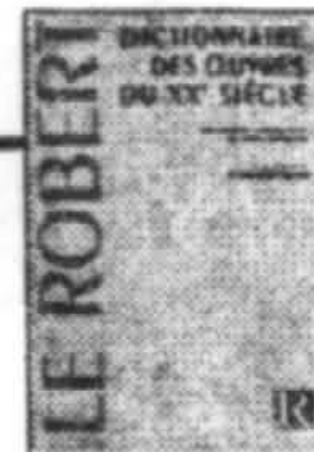
vous présentent

La Supergrille

d'Été

Le dimanche 2 juillet 1995

100 gagnants mériteront un *Dictionnaire des oeuvres du XXe siècle* de la série Les Usuels du Robert et le fameux t-shirt «J'ai réussi».



Au coeur des Laurentides



La vie à Saint-Sauveur



246, ch. du Lac Millère,
St-Sauveur-des-Monts (Québec) J0R 1R3
Tél.: (514) 227-1811 Téléc.: 227-8512

1 800 361-0505

- 200 chambres et condo-appartements luxueux
- 9 salles de réunions et banquets pouvant accommoder jusqu'à 450 personnes
- Piscines intérieure et extérieure
- Club santé / squash / tennis extérieurs (2)
- Restaurant fine cuisine «Le Muscadin Del Nord»
- Bar / terrasse
- Salon de massage

À proximité de:

- Restaurants
- Factory outlet
- Boutiques
- Artisanat
- Antiquités
- Aquaparc / golfs
- Théâtre d'été
- Équitation

A partir de 69\$

Voici trois bonnes raisons de choisir Cantel.

Cantel vous offre un service cellulaire optimal!

- Cantel est le seul réseau de téléphonie cellulaire numérique et la seule chaîne de centres de communications à l'échelle nationale
- Fidèle à son rôle de pionnier, Cantel ne cesse de mettre au point des services optionnels novateurs tels que la Commande vocale^{MD} et l'Indicateur de messages en attente^{MD}
- Grâce à des téléphones de fine pointe, des forfaits de temps d'antenne souples et un service à la clientèle hors pair, Cantel est sans conteste le nec plus ultra en téléphonie cellulaire

Service de téléavertisseur à partir de 5.95\$ par mois



Téléphone GRATUIT!

Solidité Le Portatif de Motorola

Téléphone GRATUIT*, en vous abonnant pour un minimum d'un an à n'importe quel programme* de Cantel • Solide et résistant • Pile procurant 70 minutes de temps de conversation • Conçu pour travailler aussi dur que vous • Appels locaux illimités le premier mois, sans frais



Flexibilité Le Flip de Motorola

Votre meilleur atout en affaires! • Format de poche, pratique et léger (9.9 onces) • Valeur : plus de 300 \$* Pour 49,95 \$* par mois, obtenez : un téléphone Motorola DPC 550, qui vous appartient**! • appels locaux illimités le premier mois, sans frais • 30 minutes d'appels locaux gratuits par mois • appels locaux illimités le week-end, sans frais • 50¢ la minute, appels locaux supplémentaires

EN PRIME: 6 mois d'appels locaux illimités en soirée!



Ingéniosité Le Numérique de Ericsson

Une révolution technologique! • Compact et profilé (9,3 onces) • 200 positions de mémoire alphanumérique • Clarté de transmission et confidentialité de vos appels • Valeur : plus de 700 \$* Pour 59,95 \$* par mois, obtenez : un téléphone numérique DH 343 de Ericsson, qui vous appartient**! • appels locaux illimités le premier mois, sans frais • 50 minutes d'appels locaux gratuits par mois • appels locaux illimités le week-end, sans frais • 50¢ la minute, appels locaux supplémentaires

EN PRIME: 6 mois d'appels locaux illimités en soirée!

CANTTEL Centres de communications

MONTRÉAL
5496, rue Notre-Dame Est
(514) 254-5454
2360, rue Notre-Dame Ouest
(514) 983-1666
770, rue Notre-Dame Ouest
(514) 875-9512

1247, av. du Collège McGill
(514) 871-1871
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(514) 926-3111
DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851

GATINEAU
360, boul. Maloney Ouest, bur. 1
(819) 663-8580
GRANBY
99, rue Bouchard
(514) 777-6612
JOLIETTE
517, rue St-Charles Borromée Nord
(514) 755-5000

LAVAL
379, boul. Curé-Labelle
(514) 622-0303
1696, boul. des Laurentides
(514) 629-6060
3364, boul. Saint-Martin Ouest
(514) 682-2640

REPENTIGNY
110, boul. Industriel
(514) 581-4666
ST-HUBERT
3399, boul. Taschereau
(514) 676-3963
ST-JÉRÔME
116, boul. du Carrefour
(514) 438-3543

ST-LAURENT
6315, ch. Côte-de-Liesse, bur. 102
(514) 738-3833
ST-LÉONARD
5954, boul. Métropolitain Est
(514) 257-8826
TERREBONNE
1257, boul. des Seigneurs
(514) 964-1964

TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

Disponible dans toutes les boutiques
TECHNOLOGIE

*Le téléphone portatif Motorola est gratuit avec tout programme offert à partir de 34,95 \$ par mois et n'incluant pas déjà un téléphone cellulaire. **Engagement minimum de trois (3) ans. *Cette offre s'adresse uniquement aux nouveaux abonnés, sous réserve d'approbation de crédit. Frais en sus : mise en service, accès au système, appels interurbains, service de déplacement, services optionnels et taxes. Offre disponible seulement chez les détaillants participants. La valeur suggérée du téléphone est basée sur le prix de détail du marché. Frais de résiliation anticipée applicables. Offre en vigueur jusqu'au 30 juin 1995.

Les déménagements reviennent à la mode partout au Québec

LIONEL PERRON

Contrairement aux milliers de Québécois pour qui ce sera une course effrénée, Anne Falardeau, elle, aura la chance, le 1^{er} juillet, de déménager juste au-dessus de son logement actuel, sur la rue Goyer, à Côte-des-Neiges.

« Je suis privilégiée. À part le va-et-vient dans les escaliers, ce ne sera pas trop épuisant », dit-elle. Avec un bébé, son compagnon, Dario Yzaguirre et elle apprécient de ne pas avoir à vivre le cauchemar des autres. « Je déménage au dernier étage pour avoir la paix et ne plus me faire marcher sur la tête », précise-t-elle.

La compagnie de téléphone Bell prévoit effectuer près de 275 000 branchements au Québec cette année, dont 40 pour cent se feront au cours des mois de juin et juillet. Il s'agit d'une augmentation de près de 5 pour cent par rapport à l'an dernier.

La région métropolitaine suit la tendance à la hausse pour l'ensemble du Québec, puisque qu'il y aura 175 000 branchements comparativement à 167 000 en 1994, soit une augmentation de 4 pour cent. « Cela signifie que nous aurons à peu près 8000 déménagements de plus que l'année précédente », précise Mme Marie-Josée Labrosse, directrice des relations publiques chez Bell.

Elle ajoute que l'entreprise a embauché 67 étudiants, qui travailleront de la mi-mai à la mi-juillet, pour répondre à la demande plus élevée. En raison des progrès technologiques, Bell n'a cependant pas besoin d'enga-

ger de techniciens supplémentaires. La plupart des travaux ne nécessitent plus de déplacements, car tout se fait à partir de la centrale, à moins que l'on ne doive modifier les équipements en place.

L'an passé, 300 000 personnes de la région métropolitaine avaient rempli un avis de changement d'adresse, a indiqué Mme Johanne Hallé, agent de communication à la Société canadienne des Postes. Des statistiques indiquent qu'environ 90 pour cent des gens qui déménagent avisent leur bureau de poste. Sans en connaître la raison, « l'an passé, la journée la plus occupée a été le 4 juillet, avec plus de 6000 avis reçus ».

Il y a une croyance largement répandue au sein de la population selon laquelle un locataire dispose de trois jours de grâce pour quitter son logement après le 1^{er} juillet. « C'est faux, explique Me Jean-Yves Landry, secrétaire général à la Régie du logement. Le bail commence le 1^{er} juillet. Autrement dit, le logement doit être libre à cette date pour accueillir les nouveaux arrivants. » Il arrive que des locataires s'entêtent à prolonger leur séjour, ce qui provoque une réaction en chaîne : tout le monde doit modifier ses plans.

Il est dans l'intérêt du propriétaire de rendre le logement disponible à la date convenue. S'il y a des problèmes, il doit essayer de trouver un terrain d'entente entre le nouveau et l'ancien locataires. Me Landry précise que, dans la mesure où le bail est signé et qu'un locataire ne peut intégrer son logement, tous les

frais encourus par une telle situation doivent être assumés par le propriétaire.

À l'approche de la date fatidique, plusieurs entreprises de déménagement se plaignent de la concurrence déloyale. « Les entreprises opérant sans permis de la Commission des transports n'ont pas d'assurance-responsabilité, ne payent pas d'impôts, de taxes, de cotisations à la CSST, en plus de ne faire partie d'aucun comité paritaire et de n'avoir aucun code d'éthique », affirme M. Claude Pigeon, de l'Association de camionnage.

Le propriétaire de la compagnie de déménagement Le clan Therrien, M. Gerald Therrien, de Saint-Hubert, se plaint de ce qu'il n'est pas nécessaire de détenir un permis de la Commission des transports pour obtenir un remboursement du ministère de la Sécurité du revenu lorsque le client est prestataire de l'aide sociale. « Cela encourage le travail au noir. Le ministère devrait exiger que seules les compagnies possédant un permis d'exploitation puissent être remboursées.

Il est toujours risqué pour quiconque de faire appel aux services d'un déménageur sans permis, car les recours sont très difficiles. « La condition sine qua non pour obtenir un permis de la Commission des transports du Québec, c'est de posséder une assurance-responsabilité », explique M. Gilles Tremblay, adjoint au président de la Commission des transports. L'an passé, le ministère des Transports a poursuivi 55 entreprises de déménagement de la région métropolitaine oeuvrant illégalement.



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse
Quoi de plus agréable que de déménager juste au-dessus de son logement actuel, à l'exemple d'Anne Falardeau et de Dario Yzaguirre, qui ont commencé à transporter quelques objets.

ACHIEVA 1995 ÉDITION POLO

SPÉCIALE DANS LES MOINDRES DÉTAILS.



17 995\$*

299 \$/MOIS* (36 MOIS)

Alliance parfaite du confort et de l'élégance, l'Achieva édition Polo n'est pas la voiture de monsieur Tout-le-monde. Bien au contraire...

- Édition spéciale en série limitée couleur Polo
- Moteur 6 cylindres de 3,1 litres à IMC
- Boîte automatique à 4 vitesses



Oldsmobile

L'OBSESSION DU DÉTAIL

- Sac gonflable côté conducteur
- Freins ABS aux quatre roues
- Climatiseur
- Régulateur de vitesse
- Rétroviseurs télécommandés
- Radiocassette AM/FM avec 4 haut-parleurs
- Lève-vitres électriques

* Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Transport (595 \$) et taxes en sus. ** Paiement mensuel basé sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 2 966 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Dépôt remboursable de 350 \$ exigé. Frais de 5 \$ du kilomètre après 72 000 km. Préparation et transport inclus. Taxes en sus. L'Assistance Routière et la Garantie GM Total[®] sont offertes sur tous les véhicules neufs Oldsmobile 1995 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix moindre.

